



SAGE ADOUR AVAL

COMMISSION THEMATIQUE FONCTIONNEMENT DU FLEUVE

JEUDI 5 JANVIER 2023

COMPTE-RENDU

Date : Jeudi 5 janvier 2023

Lieu : Saint-Martin-de-Seignanx

Pièces jointes : diaporamas de séance
liste de présence

Ordre du jour :

- 1/ Présentation de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) du territoire à risque important (TRI) d'inondation côtier basque
- 2/ Engagement d'un plan d'action pour la prévention des inondations (PAPI) Adour aval
- 3/ Information sur le dispositif « mieux reconstruire après une inondation » (MIRAPI)

➤ **Accueil par Raymond Pouyané, Président de la commission**

Raymond Pouyané introduit la réunion et expose l'ordre du jour.

Il précise que cette réunion de la commission « fonctionnement du fleuve » a pour but d'informer les membres de la CLE et d'autres acteurs du bassin Adour aval sur des sujets et des projets du territoire d'intérêt pour le SAGE. Cette année 2022, première année de mise en œuvre du SAGE (approuvé le 8 mars 2022) est en effet consacrée à valoriser ces actions auprès des partenaires du SAGE, membres de la CLE ou non, pour les informer des enjeux de l'eau sur le bassin, de l'état de la connaissance, des projets, et de ce qui participe, de près ou de loin, à la mise en œuvre du SAGE et de ses objectifs.

Lors de cette réunion sont plus particulièrement abordés les outils dédiés à la gestion et la prévention des inondations qui sont mobilisés sur le bassin Adour aval. Ils sont complémentaires du SAGE Adour aval et plus spécifiques pour mieux gérer cet enjeu fort du territoire.

Au cours de la séance et pour chaque présentation, Marie Bareille rappelle brièvement les objectifs et dispositions du SAGE auxquels chaque projet est lié et permet de répondre.

- **Présentation de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) du territoire à risque important (TRI) d'inondation côtier basque - Institution Adour**

Cf. diaporama dédié

La SLGRI a été travaillée en parallèle de l'élaboration du SAGE par la communauté d'agglomération Pays Basque en partenariat avec l'Institution Adour. Cette stratégie concerne les enjeux de débordements de l'Adour sur la partie fluviale du bec des Gaves à l'embouchure et l'enjeu de la submersion marine sur tout le littoral d'Anglet à Hendaye. Aussi, elle comporte deux volets distincts.

Loïc Gregorutti (Institution Adour) présente le volet fluvial de la stratégie élaborée en 2019. Elle fixe des objectifs de réduction des conséquences dommageables des inondations :

- développer des gouvernances et la coordination multi-acteurs pour porter des programmes d'actions ;
- améliorer la connaissance et la culture du risque ;
- améliorer la gestion de crise et la résilience des territoires ;
- gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues ;
- améliorer la gestion des ouvrages de protection.

Synthèse des discussions

Monsieur Noël (ASA rive droite) s'interroge sur la possibilité de concilier des débordements du fleuve avec l'existence d'habitations. Marie Bareille précise que l'aléa de débordement ne génère un risque qu'en présence d'enjeux. On ne peut contenir systématiquement l'aléa. Il est parfois nécessaire de prévoir la gestion des crises, sur les secteurs habités où l'aléa ne pourra pas être toujours évité. Monsieur Delavoie (Institution Adour - Président de la CLE) précise que le but est généralement de permettre les débordements du fleuve sur les secteurs sans enjeux, autant que possible, pour protéger les zones plus aménagées. Il convient de travailler à une échelle élargie, comme cela est fait pour la SLGRI.

Monsieur Bilhère (association AMIC) déplore la multiplication d'aménagements urbains qui sont toujours minéraux et imperméables, à l'aune du changement climatique où l'enjeu de s'adapter devient urgent. Monsieur Pouyanné (SM bas Adour maritime) répond que la CLE aura à donner son avis sur ce type de projets dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE ; l'exemple de l'avis rendu en décembre sur des projets d'aménagements de la citadelle de Bayonne, par le 1^{er} RPIMA, est évoqué. Les enjeux de la gestion des eaux pluviales et de la préservation des zones humides ont été particulièrement regardés.

Monsieur Pouyanné déplore, en tant que Président du syndicat de bassin versant, compétent pour la GEMAPI, les nombreux aménagements encore faits en zones inondables et les remblais de zones humides. Il questionne la responsabilité des élus locaux. Il mentionne l'exemple de la zone de fret de Mouguerre, autorisée il y a de nombreuses années, et pour laquelle les compensations prévues sont délocalisées et ne compensent pas les problématiques rencontrées sur le site.

Monsieur Cingal (SEPANSO 40) appuie ces propos et précise que si l'assainissement des eaux usées a été un objet de travail conséquent pour les collectivités, la gestion du pluvial est resté moins investi dans les décennies passées. Ce sera un enjeu fort à traiter dorénavant.

A la demande de Monsieur Bilhère (AMIC), Madame Larrazet (DDTM 40) précise que l'atlas des zones inondables peut être actualisé par la DDTM au fur et à mesure de données affinées ou de nouvelles connaissances acquises. Ces données sont versées sur le portail géorisque. Les cartes de l'AZI ne sont pas opposables en tant que telles, mais les porteurs de documents d'urbanisme doivent se saisir de ces données. Le PPRi est opposable à l'urbanisme.

Monsieur Bilhère (AMIC) demande si les PPRi sont à jour sur le territoire. Madame Larrazet (DDTM 40) répond que les PPRi n'ont pas de délais imposés pour être révisés, ils ne le sont qu'au besoin si l'aléa a changé et nécessite une actualisation. A ce jour, sur le secteur Adour aval, il n'est pas prévu de révision de PPRi.



➤ **Engagement d'un plan d'action pour la prévention des inondations (PAPI) Adour aval - Institution Adour**

Cf. diaporama dédié

Loïc Gregorutti (Institution Adour) présente le projet de PAPI qui se met en place sur l'Adour aval. Le territoire concerne l'axe de l'Adour et les sous bassins de l'Aran, l'Arday et la Bidouze. Il a donc été adapté par rapport au périmètre de la SLGRI pour coïncider à un bassin de risque cohérent. Il présente ensuite le calendrier d'élaboration, prévu sur la période 2022-2033 décliné en 3 phases :

- 2022-2024 : élaboration et rédaction d'un programme d'études préalables (PEP)
- 2024-2027 : réalisation des études du PEP
- 2027-2033 : mise en œuvre du PAPI complet

Synthèse des discussions

Monsieur Dulau (ADALA) demande des précisions sur la définition du périmètre du PAPI. Au-delà de la cohérence hydrographique qui a prévalu, Monsieur Drouet (DDTM 40) précise qu'une logique politique a aussi été considérée pour tenir compte des volontés locales d'intégrer un outil de gestion des risques.

Monsieur Pouyanné (SM bas Adour maritime) évoque tout le travail déjà existant ou réalisé localement sur l'enjeu des inondations et la gestion des digues ; il juge le calendrier présenté pour le PAPI très long, notamment sur la phase PEP. Loïc Gregorutti précise que des actions peuvent être mises en place avant la fin des études sur les axes 1 à 5 du PAPI. Monsieur Drouet (DDTM 40) ajoute que si le projet en est à ses prémices, il aboutira à des actions concrètes (il évoque le retour d'expérience du PAPI de Dax) et précise que les actions les plus lointaines sont les travaux lourds et structurants, nécessitant beaucoup de travail préalable.

Le budget des études n'est pas encore défini à ce jour.

Le fonds Barnier peut accompagner les études à hauteur de 50% et les travaux pour 40% ; des cofinancements sont également recherchés.

Madame Dulin (SM bas Adour maritime) précise que les plans communaux de sauvegarde (PCS) sont obligatoires sur les communes disposant d'un PPRi. La CAPB a ouvert cette possibilité à toutes les communes de son territoire.

Monsieur Pouyanné (SM bas Adour maritime) estime que la prévention du risque par la gestion des digues présente des limites. Il sera nécessaire de délocaliser des enjeux. Monsieur Drouet confirme que ce type d'actions est possible et est par exemple prévu dans le cadre du PAPI de Dax pour le rachat de biens en zone inondable.

➤ **Information sur le dispositif « mieux reconstruire après une inondation » (MIRAPI) - Institution Adour**

Cf. diaporama dédié

Marine Bastiat (Institution Adour) présente ce dispositif expérimenté pendant 2 ans dans 77 communes des Landes soumises à 3 aléas : débordement de cours d'eau, ruissellement, remontée de nappes. Ces communes ont été concernées par un arrêté de catastrophe naturelle dans l'année précédant le début de l'expérimentation. Il permet aux particuliers d'être aidés financièrement pour réaliser des diagnostics de réduction de vulnérabilité (financement 80% Etat et 20% EPCI-FP) et des travaux pour leurs habitations (financement 80% Etat et 20% propriétaire). Les travaux visent la mise en sécurité, la réduction des dommages et la réduction du temps de retour dans l'habitation.

Synthèse des discussions

Il est précisé que ce dispositif peut être mobilisé pour des diagnostic de locaux d'entreprises, mais n'est pas applicable pour les biens publics.



Léa Goutaudier (CPIE Seignanx) demande si une synthèse de tous les diagnostics réalisés pourrait être produite pour permettre d'établir un guide de prescriptions-types, généralisables et applicables partout. Marine Bastiat précise que la nature des travaux prescrits ne peut être prévu qu'au cas par cas, pour chaque habitation.



SAGE Adour aval



Commission FONCTIONNEMENT DU FLEUVE

Jeudi 5 janvier 2023 – 14h



NOM	PRENOM	CONTACT MAIL OU TEL
LAFITTE	Patrick	SMIBAM
MASTIAT	Marine	IA
GREGORUTTI	Loïc	IA
DULIN	Geucurwi	SIBAN
LARRAZET	Aurélien	DDTM/SARIBPRD
DROUET	Gilte	DDTM/SAR
NOEL	Jacques	ASA jaynewel@orange.fr
LABORDE	Jean-Paul	FDC 40
BILHEAT	Christian	bilou.64@dtm.aol.fr
DULAU	Bernard	ADALA
DELA VOIE	Damien	I.A
BRÉTHOUS	Valérie	Valerie.bréthous@ccpoa.fr
MENGIN	Nicolas	CD40 nicolas.mengin@landes.fr
GUIRAUD	Kathleen	0664 kathleen.guad@orange.fr
VETTARD	Sandra	RNA Bit-Bayonne sandra.vettard@nouvelle-aquitaine.fr
MAUDOU	Sylvain	s.maudou@fedelin-perle64.fr
CINGAL	Georges	georges.cingal@orange.fr
RAMBEAU	Christophe	christophe.rambeau@seu-ador-geranno.fr
GOUTAUDIER	LÉA	CDiE Seignaux Adour Natura 2000 Baïthes-Adour
GUILLOUD	Thomas	thomas.guillood@gipittoral.fr

SAGE Adour aval

Commission thématique FONCTIONNEMENT DU FLEUVE

Jeudi 5 janvier 2023 – Saint-Martin-de-Seignanx

- . Présentation de la SLGRI côtier basque, volet fluvial – Institution Adour***
- . Engagement d'un PAPI Adour aval – Institution Adour***
- . Présentation du dispositif expérimental MIRAPI – Institution Adour***

Document rédigé et diffusé par Marie Bareille (chargée de mission SAGE Adour aval) le 05 janvier 2023



E1 - Améliorer la connaissance sur l'état quantitatif des masses d'eau et les prélèvements

E2 - Promouvoir les économies d'eau

E3 - Gérer les inondations de manière raisonnée et limiter le risque



Orientation E1 : améliorer la connaissance sur l'état quantitatif des masses d'eau et les prélèvements

E1D1 : réaliser un bilan de l'état quantitatif des eaux superficielles et souterraines et des prélèvements existants sur le périmètre du SAGE et les bassins d'influence limitrophes

E1D2 : mettre en place des suivis quantitatifs des eaux superficielles et souterraines

Orientation E2 : promouvoir les économies d'eau

E2D1 : promouvoir les économies d'eau utilisée par les activités industrielles et artisanales

E2D2 : promouvoir les économies d'eau utilisée par l'activité agricole

Orientation E3 : gérer les inondations de manière raisonnée et limiter le risque

E3D1 : centraliser et améliorer les connaissances sur les inondations et les mettre à disposition des acteurs locaux

E3D2 : gérer les inondations de manière raisonnée

E3D3 : élaborer et mettre en œuvre les stratégies locales (SLGRI) des TRI côtier basque et de Dax

E3D4 : mettre en place des PPRi à une échelle élargie pertinente et en cohérence avec l'ensemble des outils dédiés à la gestion des inondations

E3D5 : gérer les ouvrages participant à la gestion des inondations, le long de l'Adour et de ses affluents, de manière adaptée et à une échelle pertinente

E3D6 : informer les citoyens sur les phénomènes d'inondation



Gérer les inondations de manière raisonnée

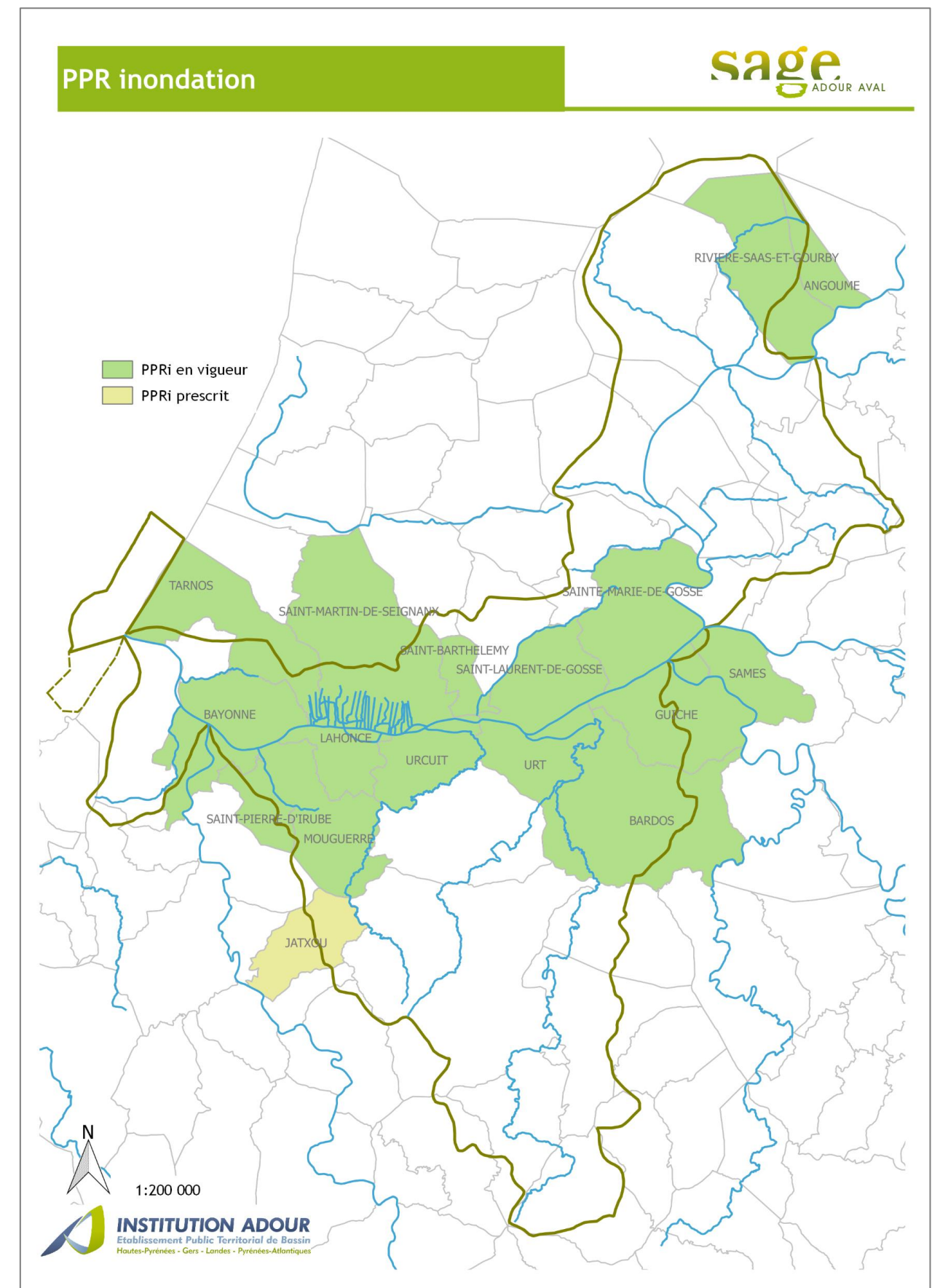
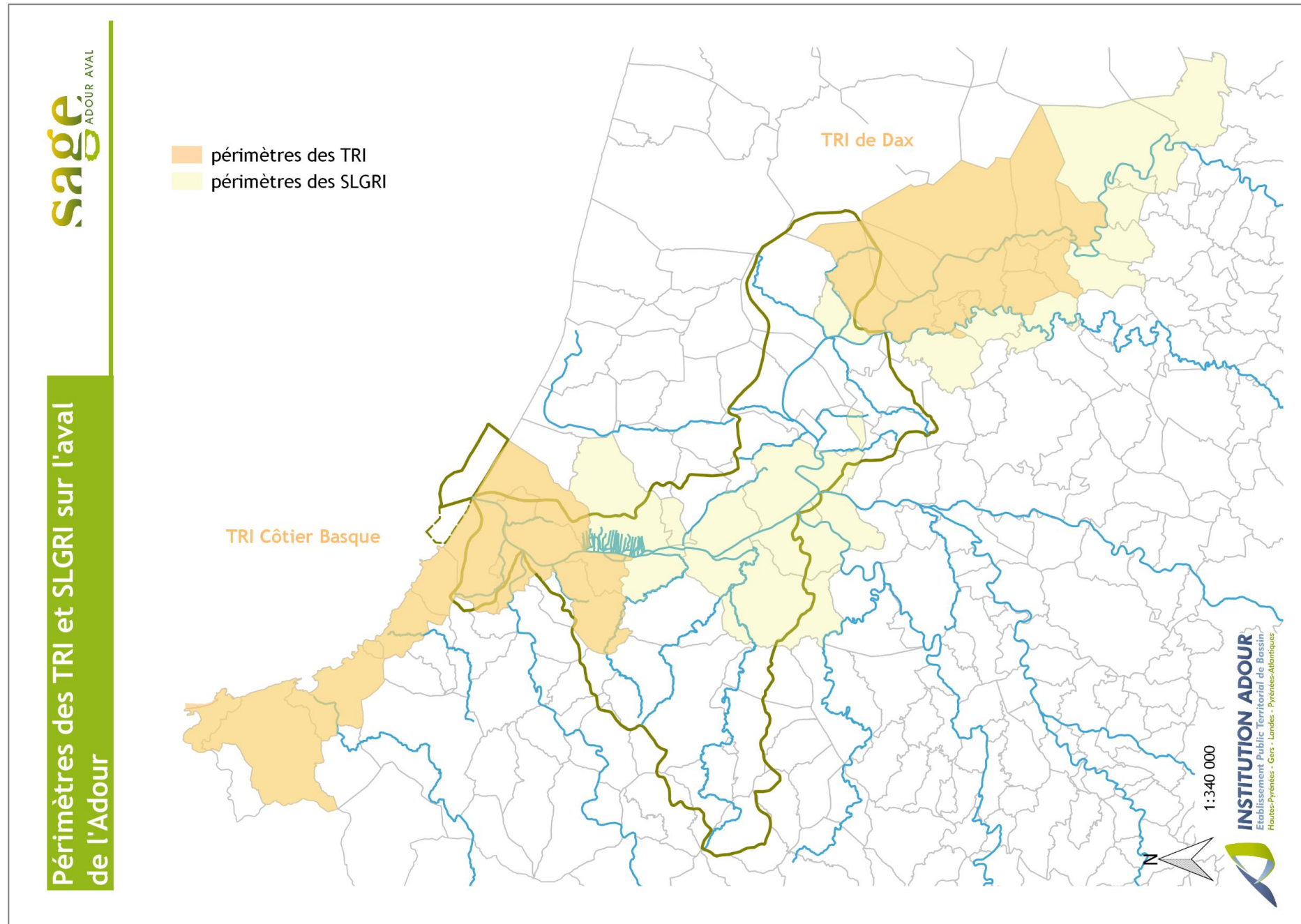


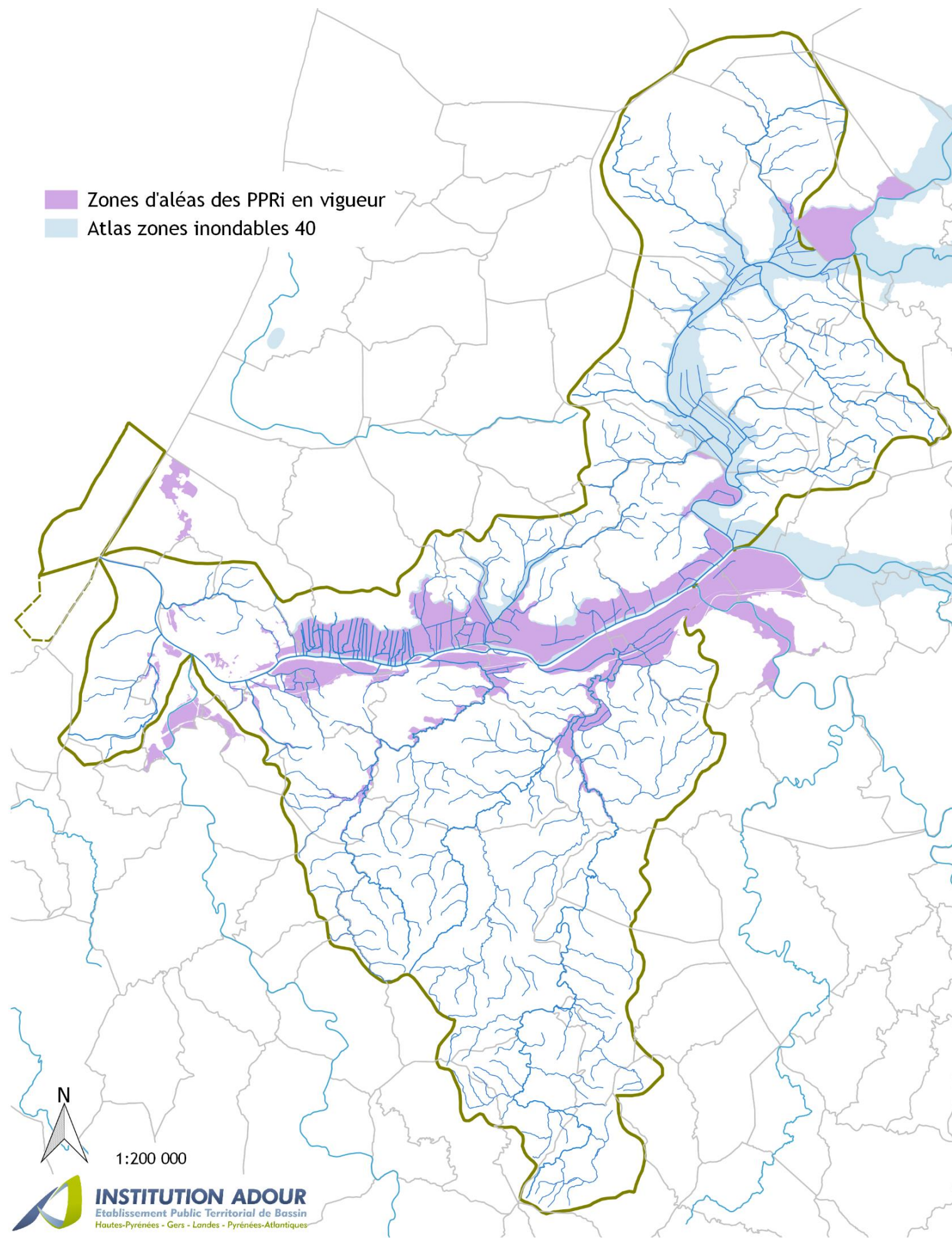
concilier protection des enjeux et respect du fonctionnement naturel des cours d'eau

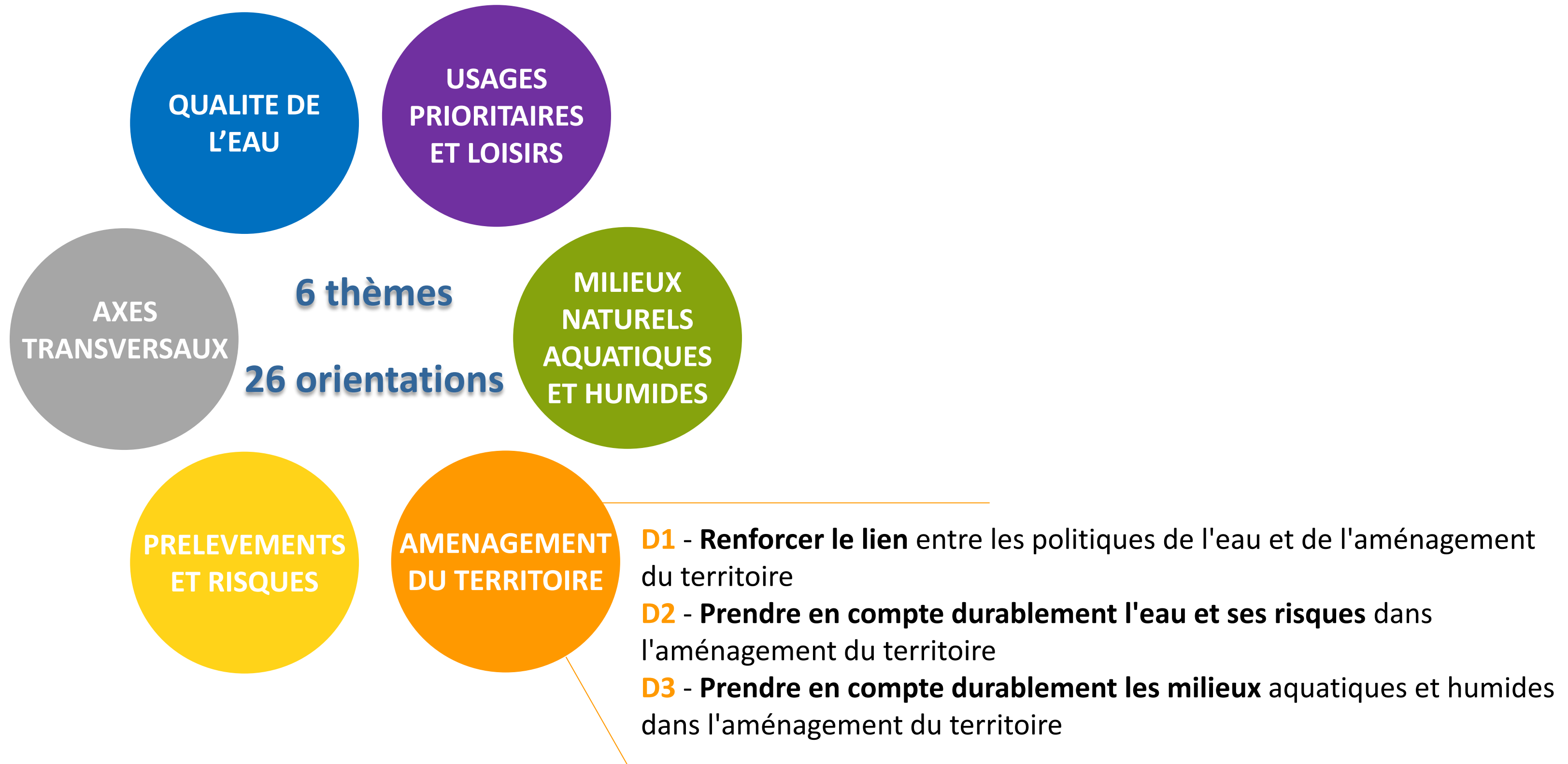
- hiérarchiser les enjeux
- favoriser la **dynamique latérale** des cours d'eau (zones de débordement, d'érosion, connexions lit majeur...)
- maintenir une **ripisylve** fonctionnelle
- gérer les embâcles de manière raisonnée
- travailler à des aménagements/pratiques adaptés à **l'échelle des BV**
- favoriser l'**infiltration** et le **ralentissement dynamique** des écoulements sur les BV
- solidarité amont/aval
- etc.



Situation sur le SAGE Adour aval







Orientation D2 : prendre en compte durablement l'eau et ses risques dans l'aménagement du territoire

D2D1 : élaborer des schémas directeurs pour l'eau potable, l'assainissement, les eaux pluviales en cohérence avec les documents d'urbanisme locaux

D2D2 : prendre en compte les schémas directeurs dans les docs durba

D2D3 : limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration et la rétention des eaux pluviales

D2D4 : réaliser, entretenir et maintenir sur le long terme les aménagements préconisés par les schémas directeurs

D2D5 : prendre en compte l'aléa de débordement des cours d'eau et préserver les zones d'expansion de crues



D2D2 : prendre en compte les schémas directeurs dans les docs durba

La CLE fixe l'objectif que les prescriptions des schémas directeurs (AEP, Asst, EP) trouvent une traduction dans les règlements des documents d'urbanisme locaux

D2D5 : prendre en compte l'aléa de débordement des cours d'eau dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme et préserver les zones d'expansion de crues

La CLE fixe l'objectif de restaurer ou préserver durablement les zones d'expansion de crues. Les documents d'urbanisme doivent classer ces zones de manière adaptée pour répondre à cet objectif.

L'aléa doit être pris en compte et le risque doit être évité ou minimisé.

D3D2 : prendre les dispositions utiles au sein des docs d'urba pour préserver les zones humides

Les documents d'urbanisme locaux prennent les mesures nécessaires pour préserver les zones humides de l'urbanisation et maintenir leurs fonctionnalités (intégration TVB, classement Nzh, OAP adaptées pour préserver les ZH, etc.)



Présentation de la SLGRI volet fluvial du TRI Côtier Basque

Loïc GREGORUTTI, Institution Adour

Mise en place d'un PAPI Adour aval

Loïc GREGORUTTI, Institution Adour

Présentation du dispositif expérimental MIRAPI

Marine BASTIAT, Institution Adour





INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Programme d'actions de prévention des inondations de l'Adour aval



UNION EUROPÉENNE



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

pays d'**ORTHE**
et **ARRIGANS**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



pays Basque
euskal HERRIA

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
HIRIGUNE
ELKARGOA



Département
des Landes

*La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre Territoire*



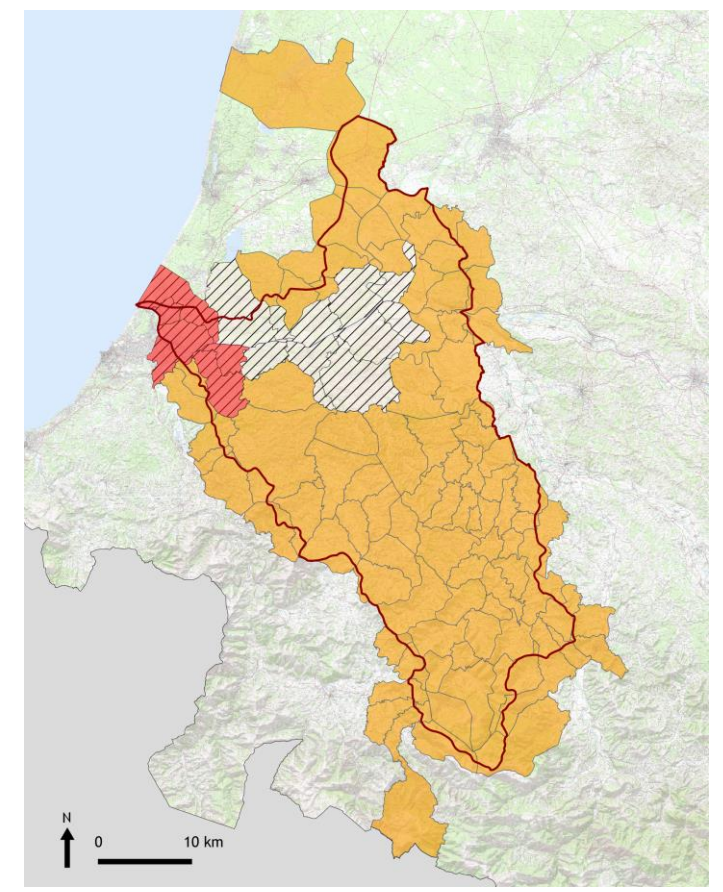
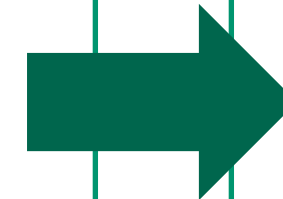
De la Directive Inondation au PAPI Adour Aval



2007 : Directive inondation



2010 : Stratégie nationale de gestion
des risques
d'inondation (SNGRI)



2013 : Territoires à risque important
d'inondation (TRI) Côtier basque

2019 : Stratégie locale de gestion des
risques d'inondation (SLGRI) Côtier
basque

2022 : Programme d'actions de
prévention des inondations (PAPI)
Adour aval



Le TRI Côtier basque

2013 : Identification des territoires à risque important d'inondation (TRI)

Evaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) : Etat des lieux global à l'échelle du bassin Adour-Garonne pour caractériser le risque potentiel d'inondation



Cartographies des aléas fluviaux et maritimes (événements fréquents, moyens et extrêmes) et identification des enjeux en zones inondables par communes et par scénario d'inondation

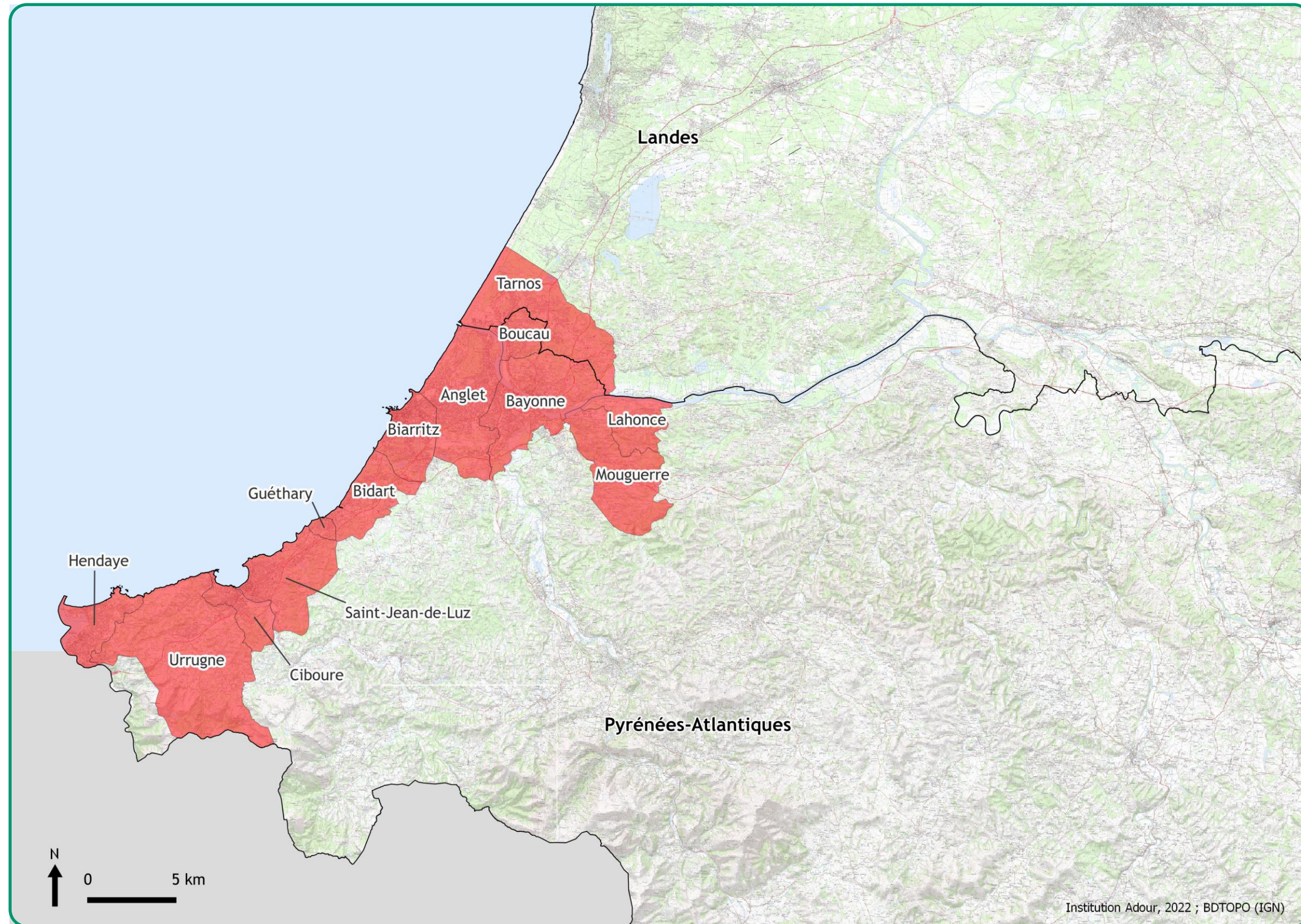


13 commune composent le TRI Côtier Basque au regard des impacts potentiels sur :

- la santé humaine ;
- l'activité économique ;
- les routes et les voies ferrées ;
- la rupture de barrages et de digues.



Le TRI Côtier basque



Institution Adour, 2022 ; BDTOP (IGN)



La SLGRI Côtier basque

2019 : Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI)



Identification fine enjeux sur le territoire et fixer des objectifs de réduction des conséquences dommageables sur le TRI Côtier Basque (submersion marine et inondation par débordement)



Pilotage et organisation de l'élaboration de la SLGRI Côtier Basque :

- CAPB comme structure porteuse (animation, concertation et mobilisation des parties prenantes) + IA comme partenaire principal (volet fluvial Adour maritime)
- Groupe de travail (CRNA, CD40/64, SDIS, DDTM40/64, CLE, EPCI, syndicats mixtes, communes, BRGM, etc).

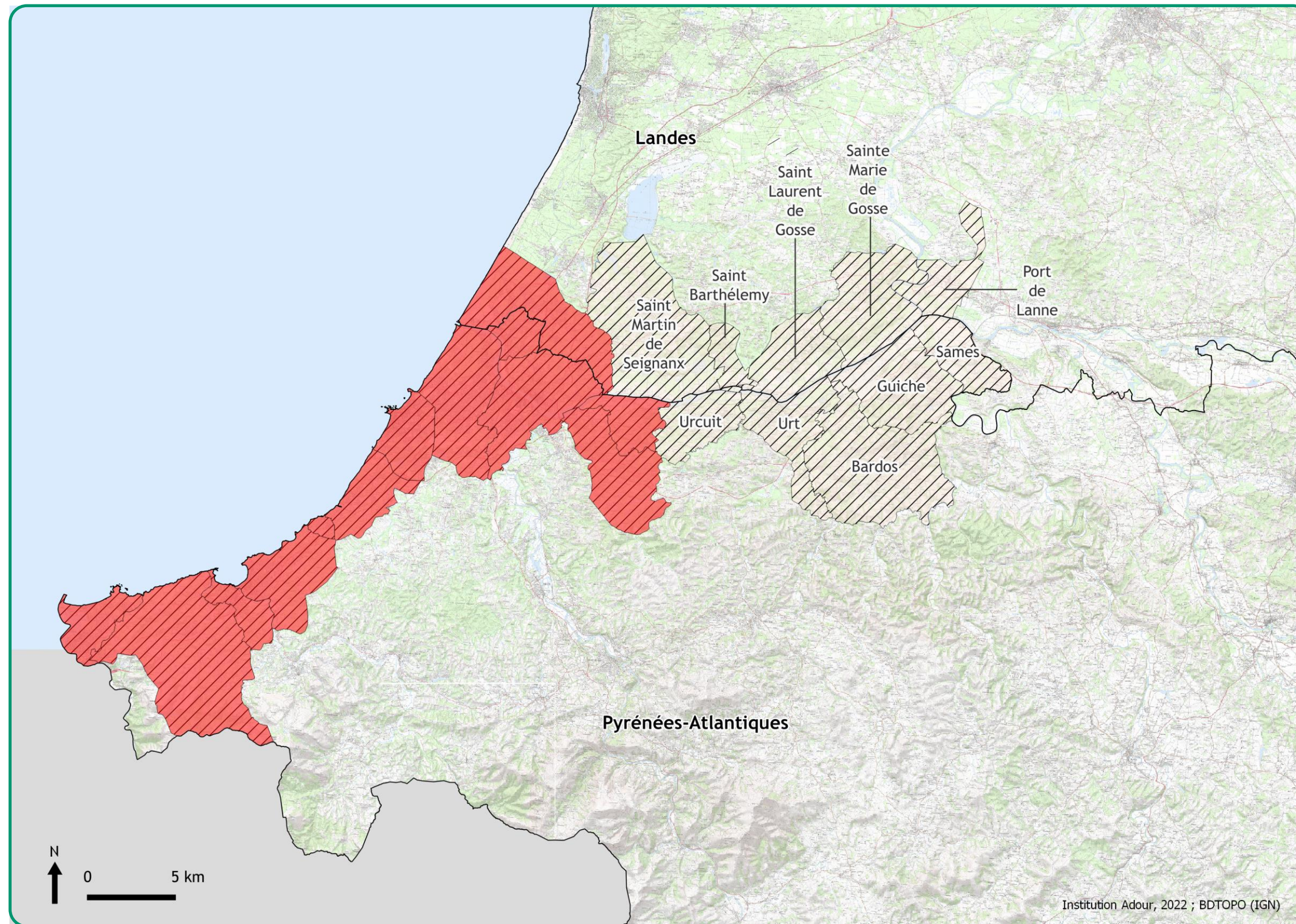
→ Co-construction de la SLGRI



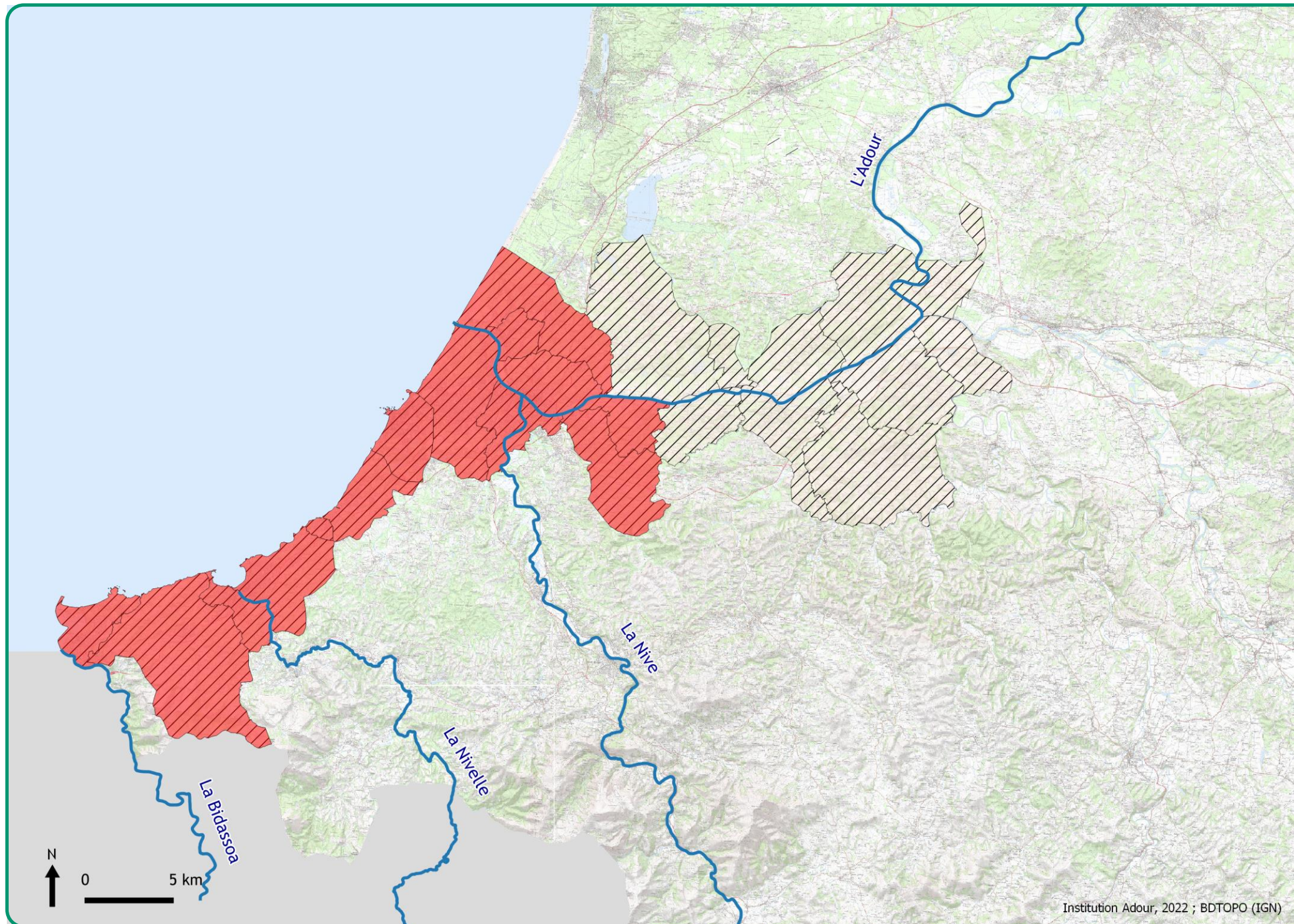
Période d'élaboration : 2018 - 2019



La SLGRI côtier basque



La SLGRI côtier basque



2019 : Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI)

Volonté des services de l'Etat d'étendre le périmètre de la SLGRI jusqu'à Port-de-Lanne pour optimiser la cohérence hydrographique amont - aval : total de 23 communes (+10 communes)

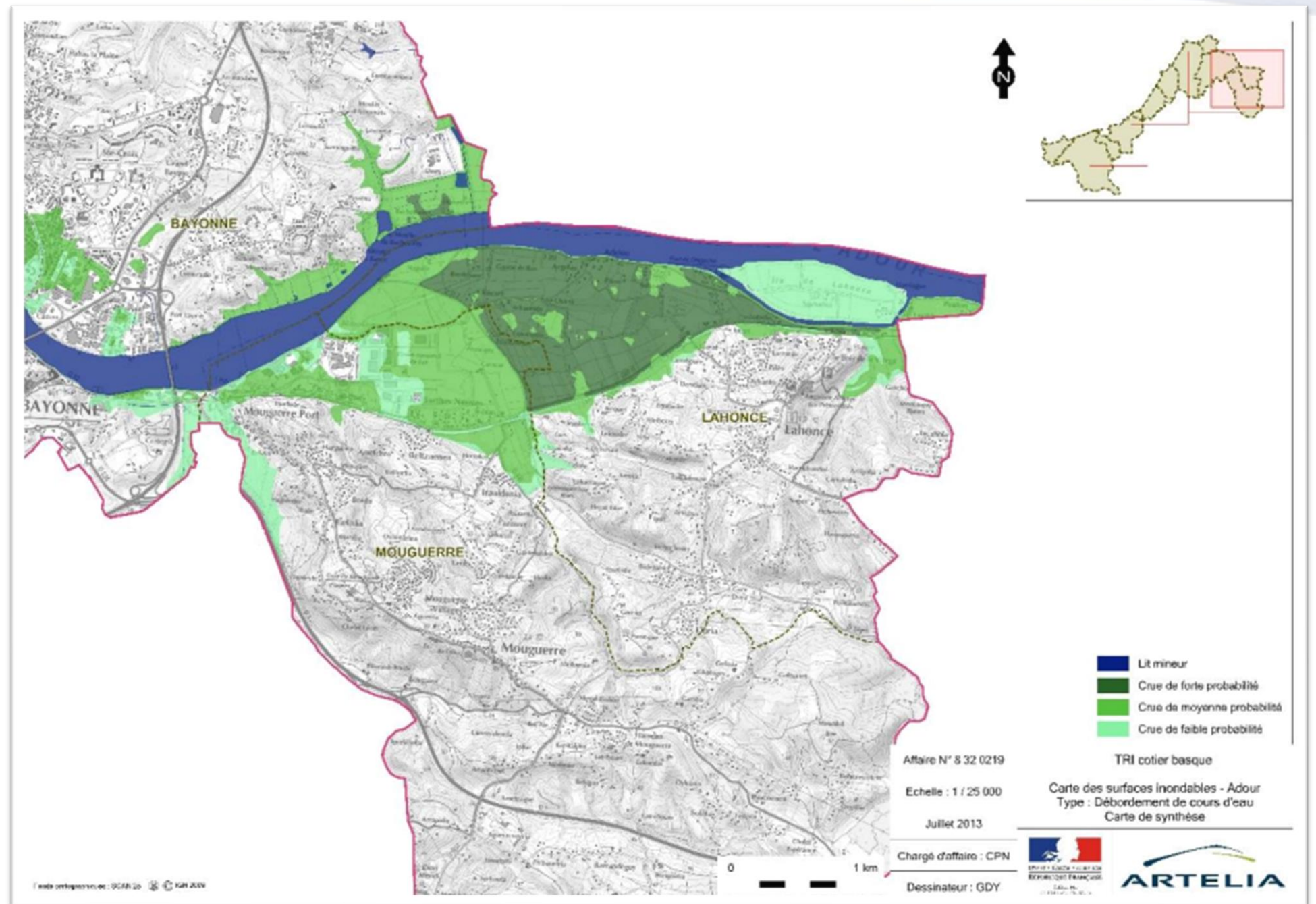


Inondation par débordement : Adour de Port-de-Lanne à Bayonne



Diagnostic volet fluvial et littoral

- Caractérisation du périmètre (contexte hydrographique, occupation du sol, etc.)
- Etat des lieux des inondations (bilan des connaissances actuelles, évènements historiques, etc.)
- Prise en compte du risque inondation (recensement des PPRN, PCS, DICRIM, repères de crues, document d'urbanisme, ouvrages hydrauliques, etc.)
- Caractérisation du risque : croisement des enjeux et de l'aléa selon plusieurs scénarios



Probabilité de la crue		Anglet	Bayonne	Boucau	Lahonce	Mouguerre	Tarnos	Total
Forte	Population permanente	0	0	0	153	<20	0	<175
	Emplois	0	<50	0	<50	<50	0	<150
Moyenne	Population permanente	<20	3046	0	249	213	0	<4000
	Emplois	<50	1780	0	158	966	0	<3000
Faible	Population permanente	<20	7767	0	286	270	0	<8500
	Emplois	<50	5101	<50	201	1049	0	<6500



Documents de planification	
Atouts	Faiblesses
<p>Le territoire de l'Adour Aval est concerné par de nombreux documents de gestion (SAGE, SCoT, PLU) qui intègrent le risque d'inondation.</p> <p>Le port industriel de Bayonne dispose d'un plan de gestion des risques poussé en cas de crues.</p>	<p>Il subsiste un manque d'intégration du risque d'inondation dans les SCoT.</p> <p>Peu de schémas directeurs d'assainissement et de gestion des eaux pluviales alors que plusieurs inondations sont dues à l'écoulement pluvial.</p> <p>L'accompagnement des structures rédactrices et animatrices de SCoT pour intégrer le risque d'inondation paraît être indispensable.</p>

Risque inondation	
Atouts	Faiblesses
<p>Le risque d'inondation est cantonné dans les barthes sur tout l'amont du territoire (de port de Lannes à Lahonce). Dans ces espaces les habitations sont principalement situées sur le bourrelet (digue) de l'Adour, et la plupart des habitants ont une culture du risque : ils connaissent les inondations et savent comment réagir et s'entraider en cas de montée des eaux.</p> <p>On recense peu d'infrastructures (habitations et autres bâti) dans l'enveloppe de crue la plus fréquente. Seules quelques maisons et infrastructures sont concernées dans les barthes de Lahonce.</p>	<p>Sur l'amont du territoire, la présence de nouveaux habitants peu acculturés au risque peut créer de nouveaux problèmes en cas de crues. Un effort important de sensibilisation et d'éducation devra être mené auprès de ces populations.</p> <p>Les barthes en aval (mouguerre/Lahonce) ont été très artificialisées, ce qui engendre des coûts d'entretien et de gestion bien supérieurs aux barthes plus en amont, et ne permet pas à l'eau de s'écouler librement dans les zones d'expansion. Le risque d'inondation pour les maisons situées dans ces barthes est plus fort.</p> <p>De nombreuses barthes sont exploitées par l'agriculture (notamment les 800ha des barthes de</p>

Vigicrue Flash	
Atouts	Faiblesses
<p>Dispositif gratuit, disponible 6 communes du territoire</p> <p>Permet d'anticiper et d'améliorer la gestion de crise</p>	<p>Sur les 6 communes éligibles, seules 2 sont abonnées.</p>

Repères de crues et photographies	
Atouts	Faiblesses
<p>Les repères et photos sont un outil de sensibilisation efficace, visible par tous et tous les jours</p> <p>Permet de conserver la mémoire des événements passés</p> <p>Base de données photographiques fournie pour les crues récentes</p>	<p>Seulement 39% des communes disposent de repères de crues.</p> <p>Tous les repères de crues ne sont pas présent sur la base de données nationale.</p> <p>Pas de repères de crues pour les crues récentes</p>

PCS	
Atouts	Faiblesses
<p>Document général</p> <p>Aide à la gestion de crise</p> <p>Anticipation</p> <p>Concerne l'ensemble des risques</p> <p>PREDICT Service accompagne les communes rive gauche à l'actualisation et l'optimisation de leur PCS.</p>	<p>Port-de-Lanne n'a pas de PCS</p> <p>Trois PCS ne sont pas encore à jour, ce qui peut ralentir l'intervention en cas de crise.. PREDICT Services est actuellement en train d'accompagner les communes pour cette mise à jour.</p> <p>La solidarité amont-aval et rive gauche-rive droite peut-être renforcée : l'information pourrait être mieux diffusée et l'entraide intercommunale pourrait être renforcée.</p>

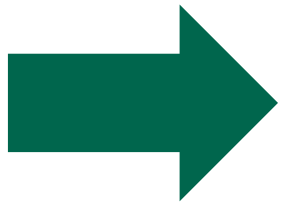


La SLGRI côtier basque

Stratégie volet fluvial et littoral

La SLGRI Côtier Basque fixe des objectifs de réduction des conséquences dommageables :

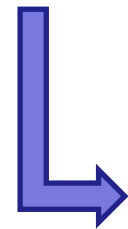
- Développer des gouvernances et la coordination multi-acteurs pour porter des programmes d'actions ;
- Améliorer la connaissance et la culture du risques ;
- Améliorer la gestion de crise et la résilience des territoires ;
- Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues ;
- Améliorer la gestion des ouvrages de protection.



Le PAPI Adour aval

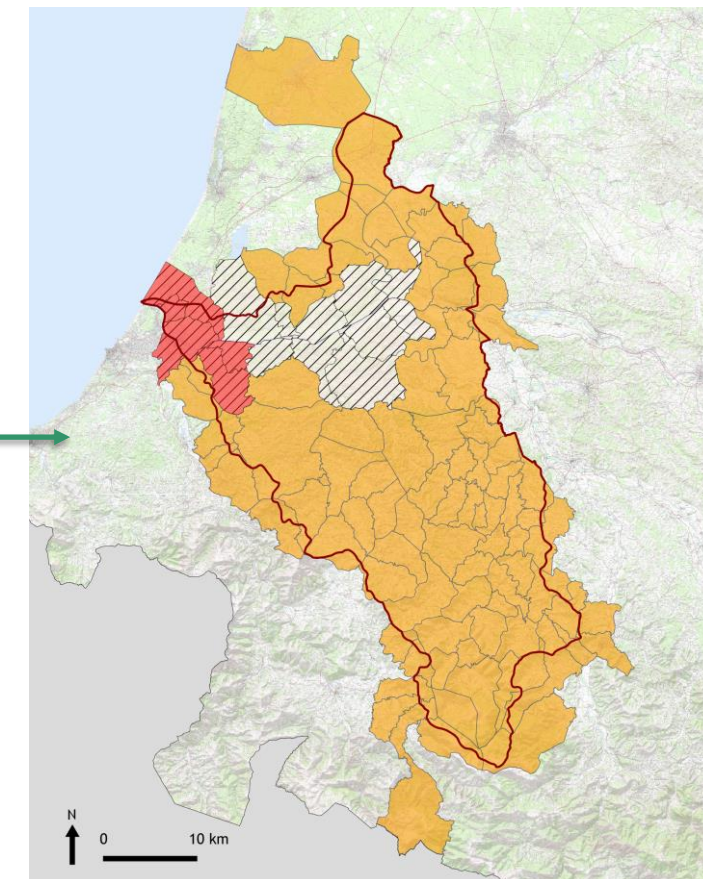
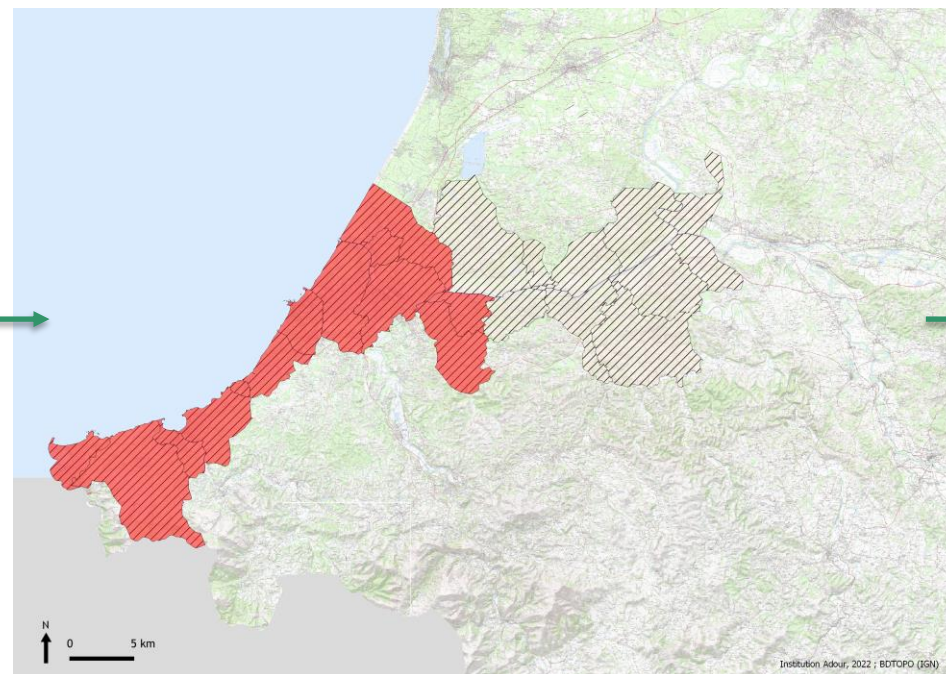
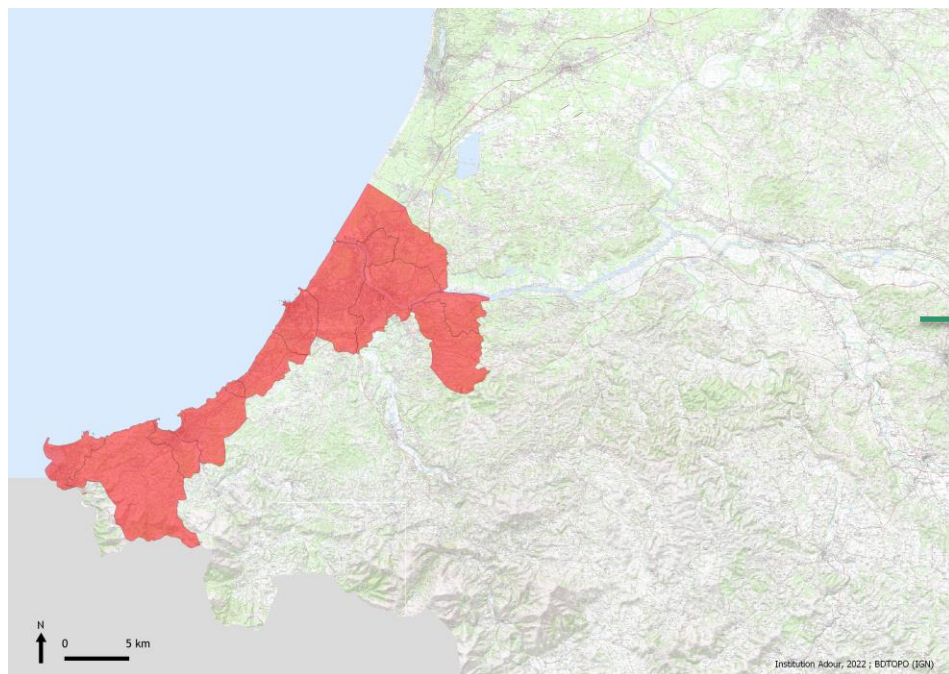


Démarche partagée par l'ensemble de acteurs d'un territoire dont l'objectif est la mise en œuvre d'un programme d'actions traitant de façon équilibrée et cohérente, tous les axes de la politique de prévention des inondations.

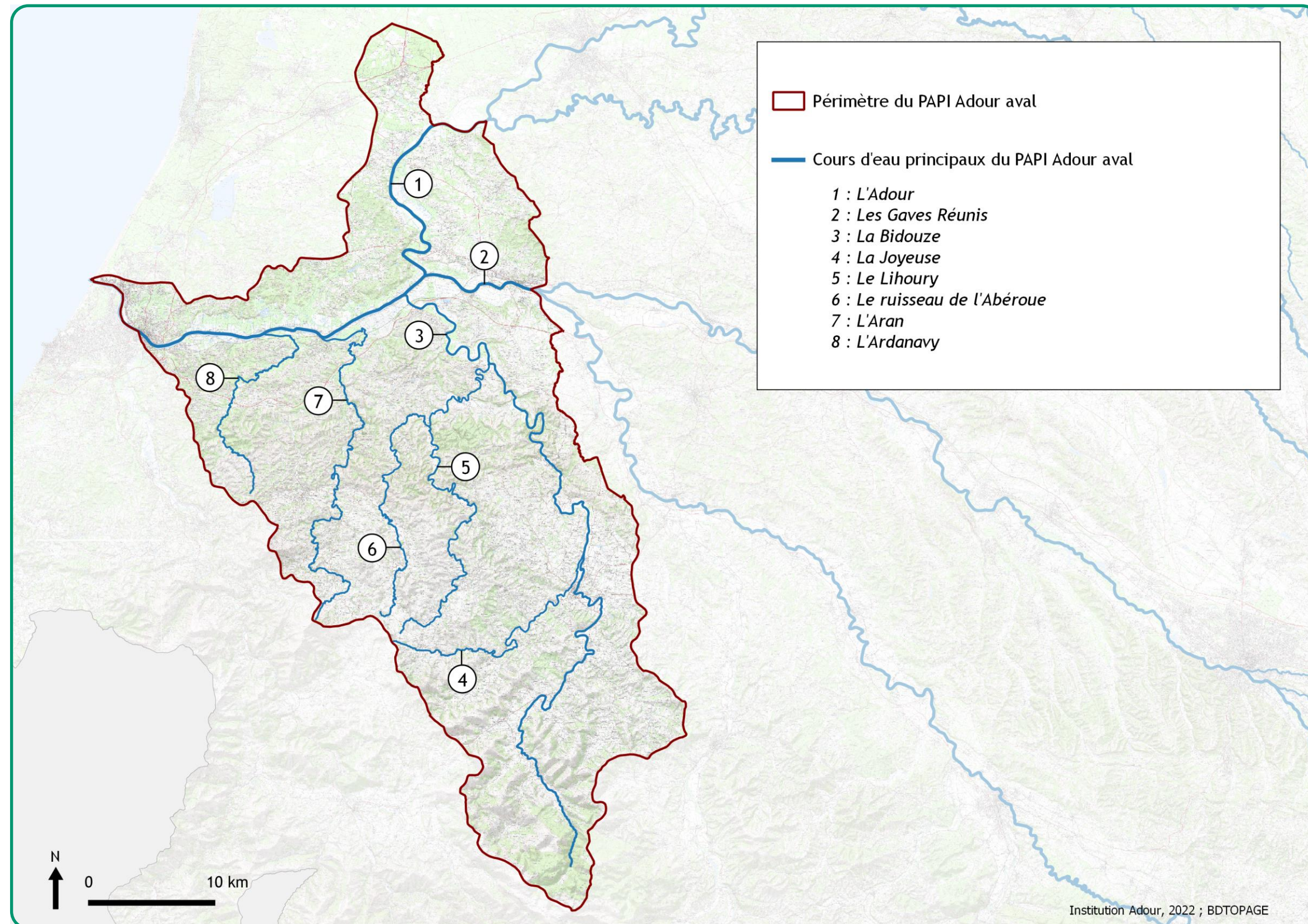


Outil porté par les acteurs locaux en collaboration avec l'état

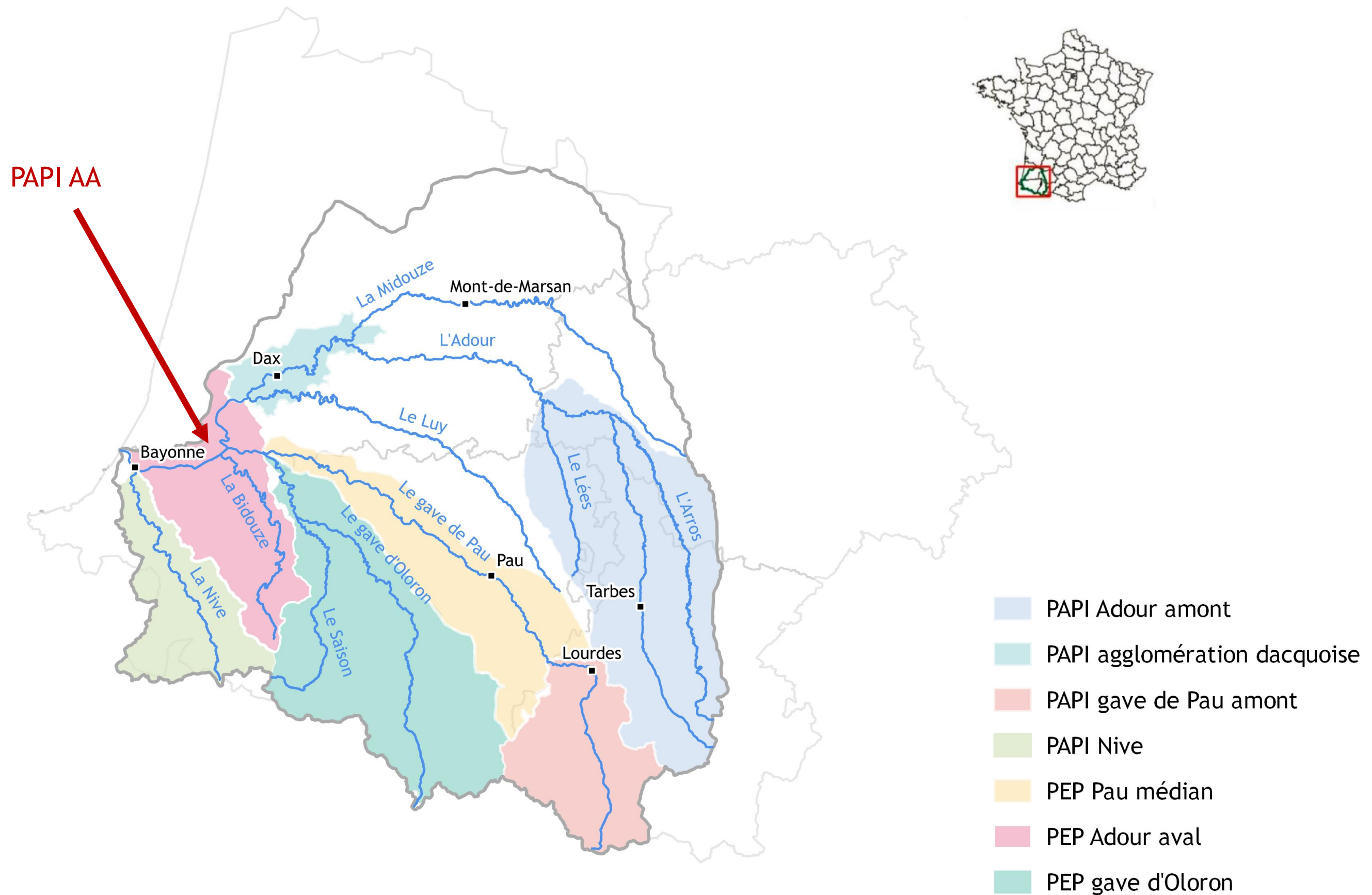
Déclinaison **opérationnelle** du volet fluvial de la SLGRI Côtier Basque adaptée à l'échelle d'un bassin de risque et sous-bassins hydrographiques cohérents



Le PAPI Adour aval : périmètre



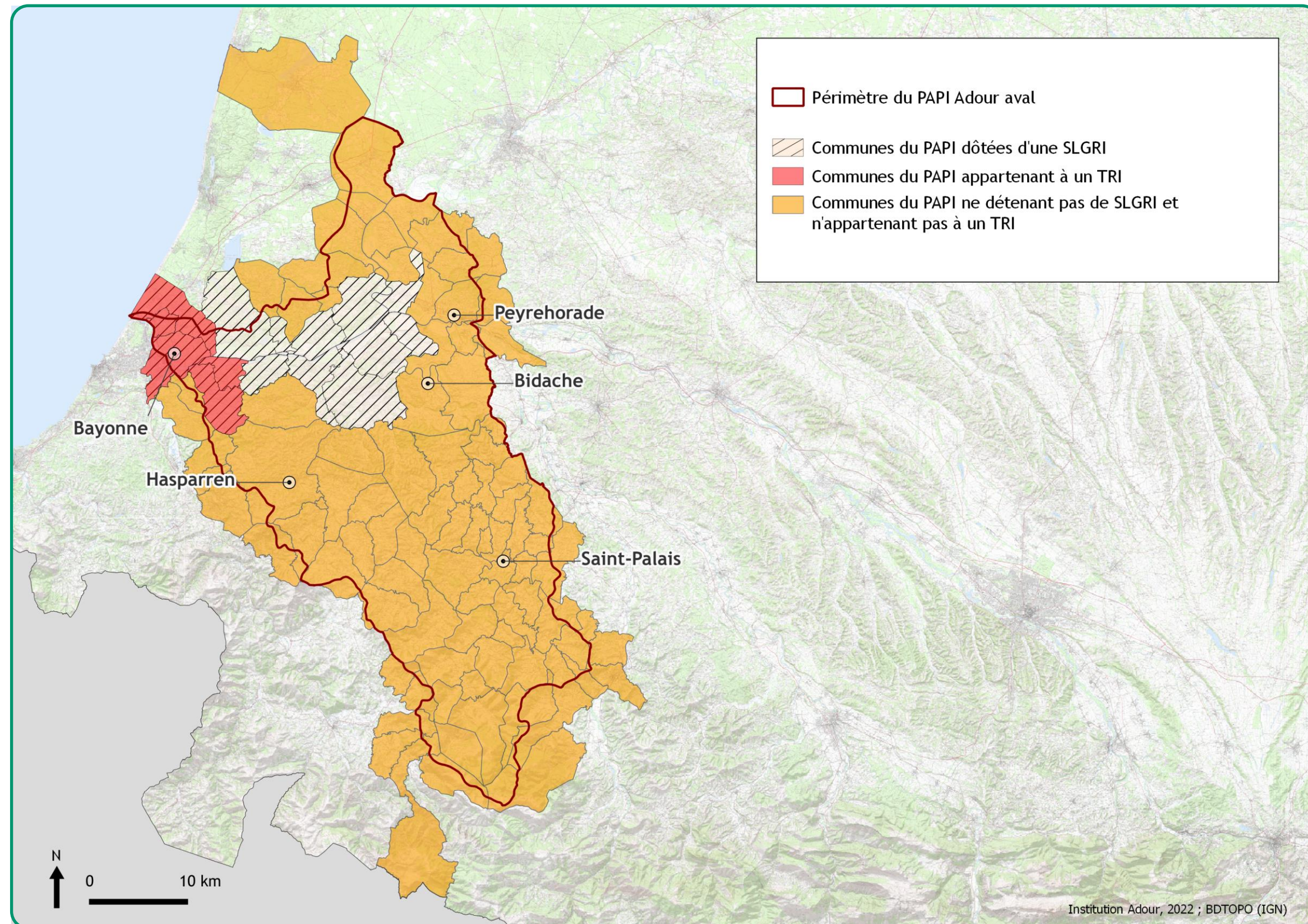
Le PAPI Adour aval : périmètre



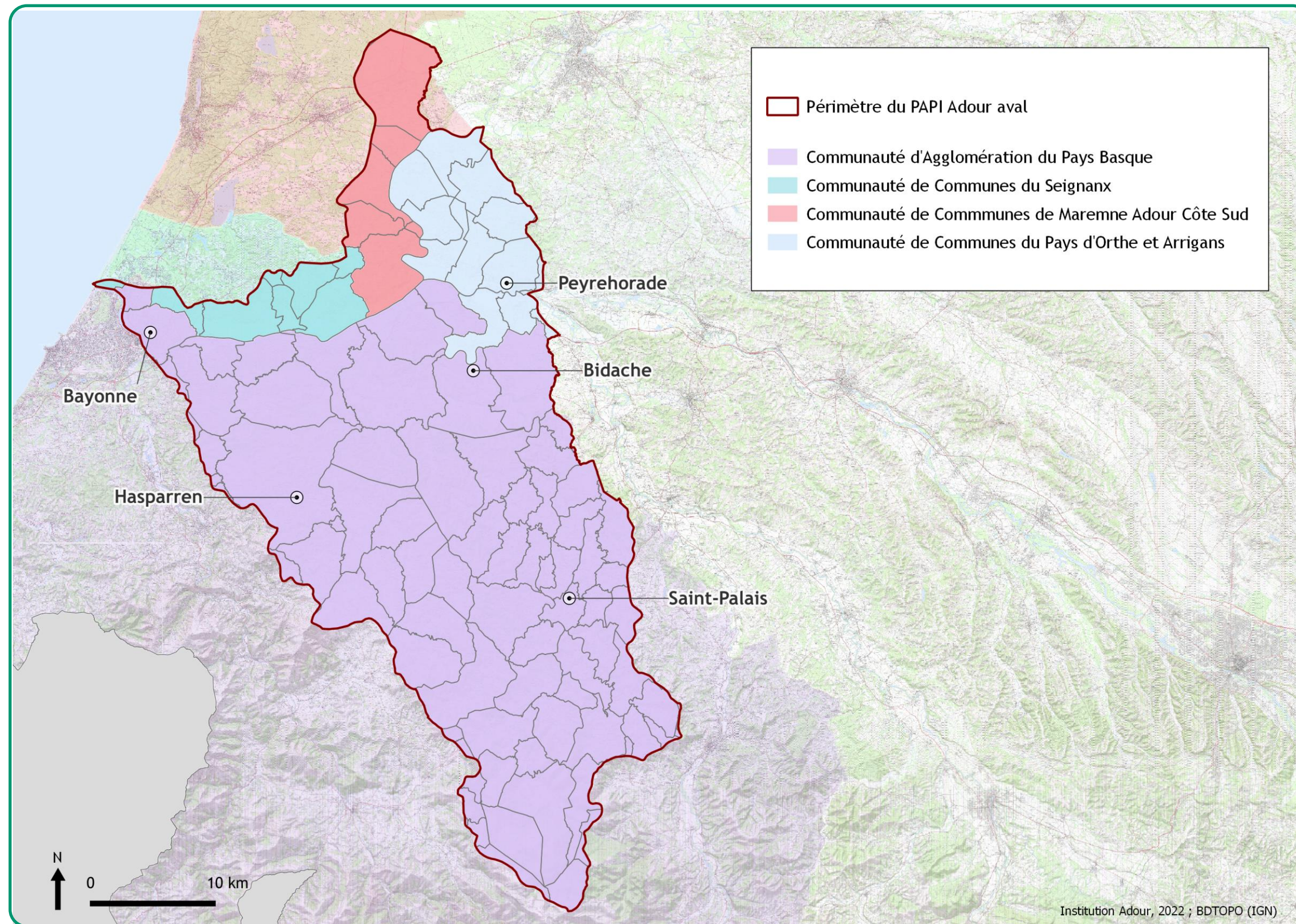
Réalisation : Institution Adour 2022 Source : IGN



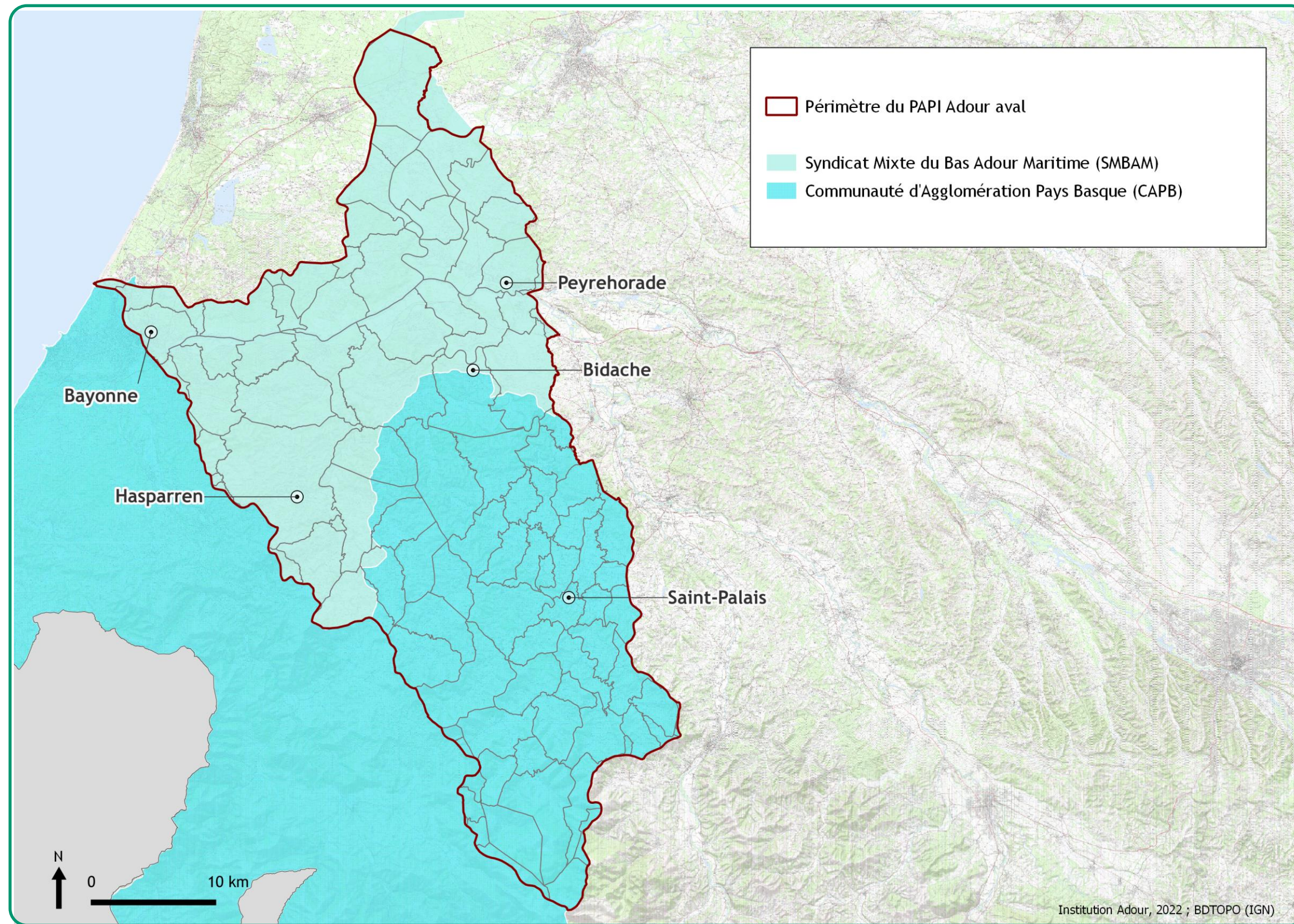
Le PAPI Adour aval : périmètre



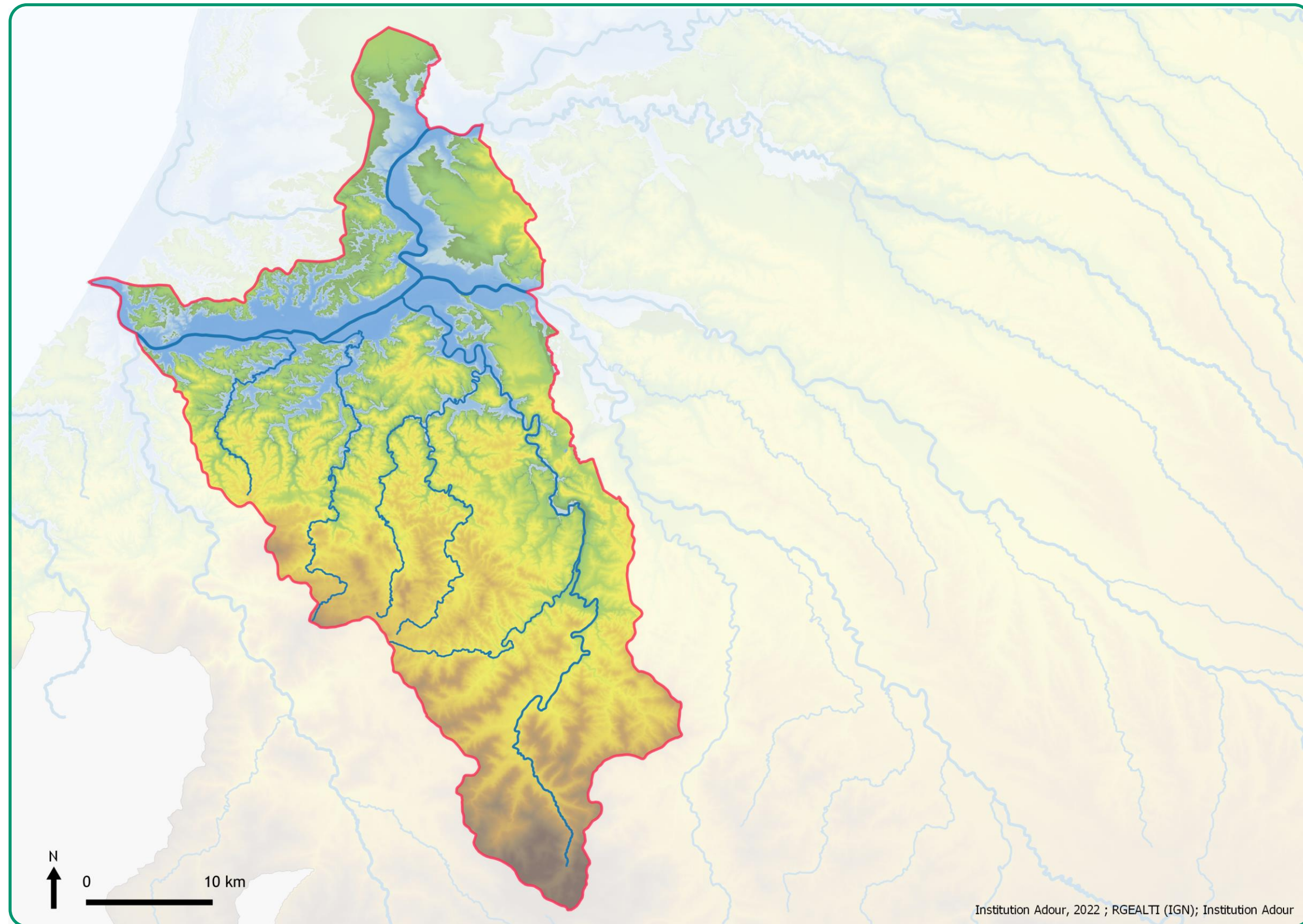
Le PAPI Adour aval : périmètre



Le PAPI Adour aval : périmètre



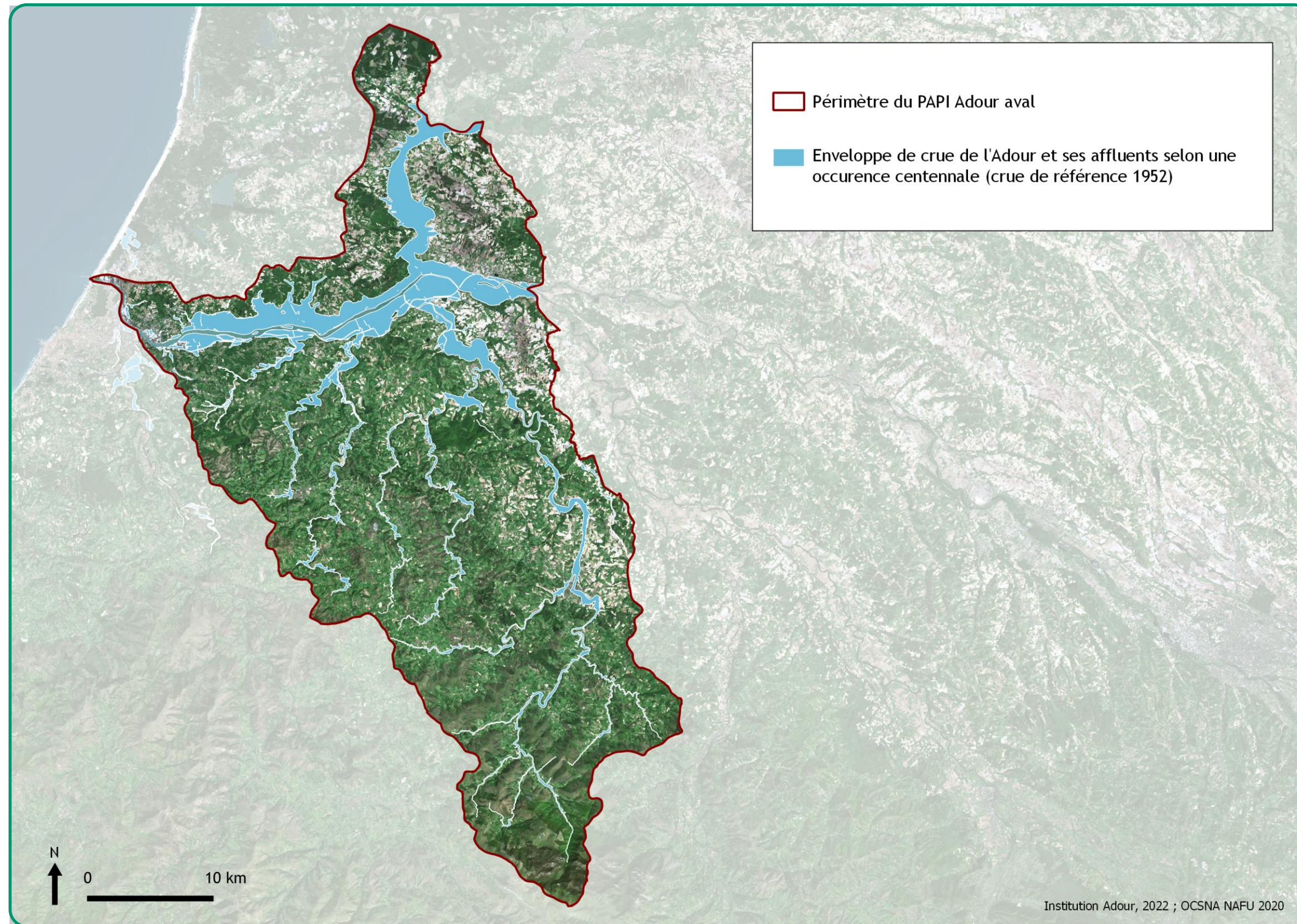
Le PAPI Adour aval : contexte hydrologique



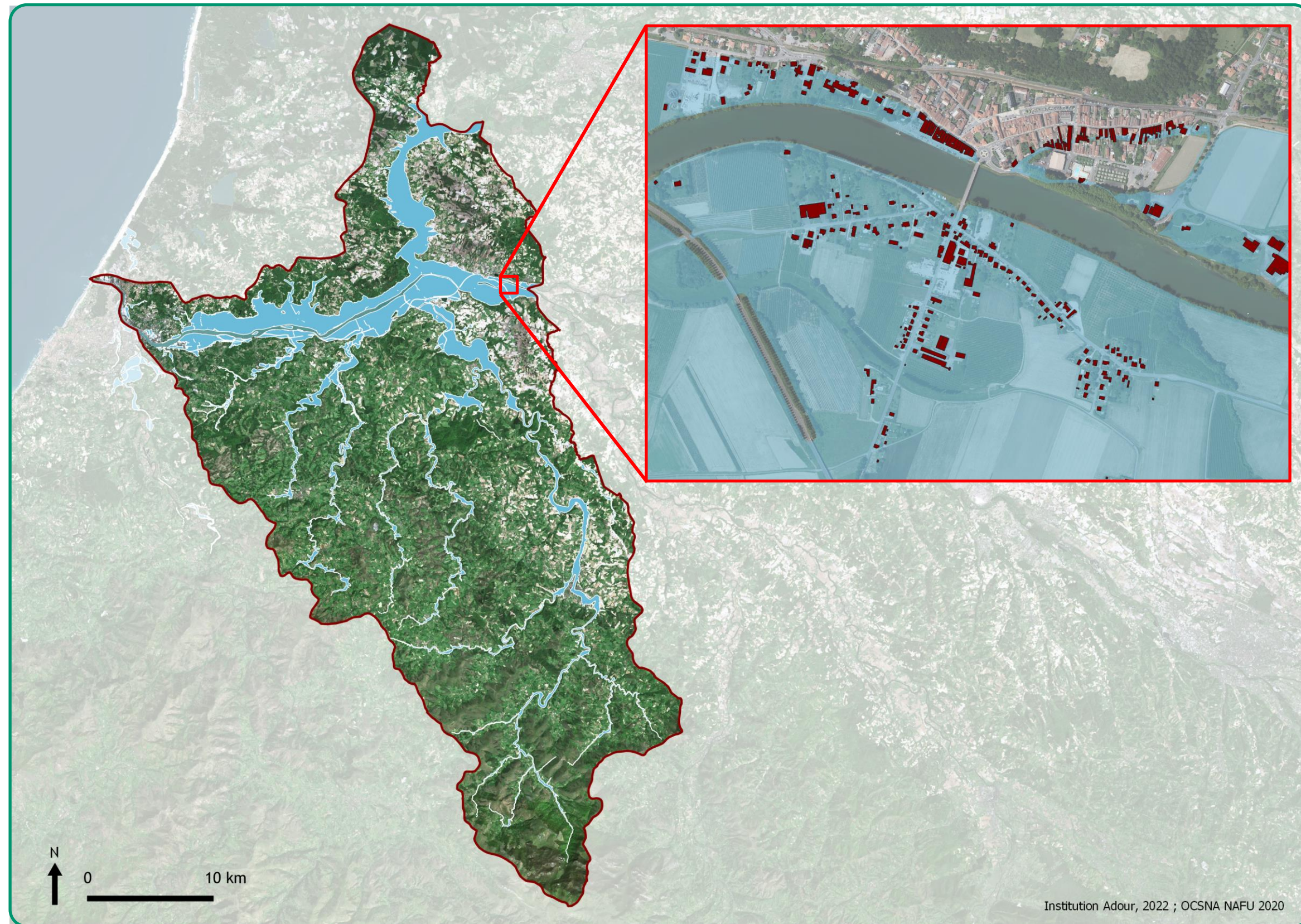
Institution Adour, 2022 ; RGEALTI (IGN); Institution Adour



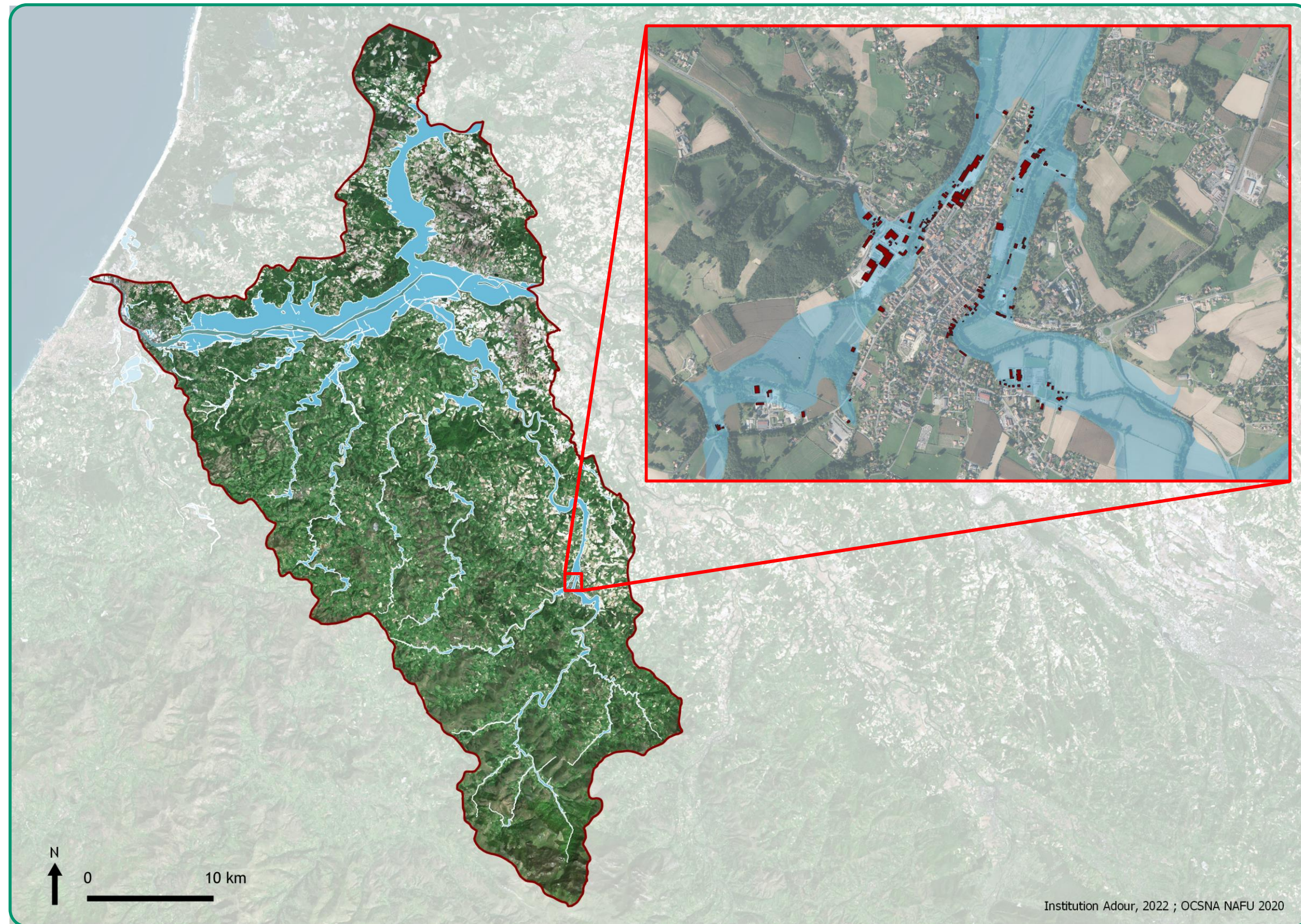
Le PAPI Adour aval : contexte hydrologique



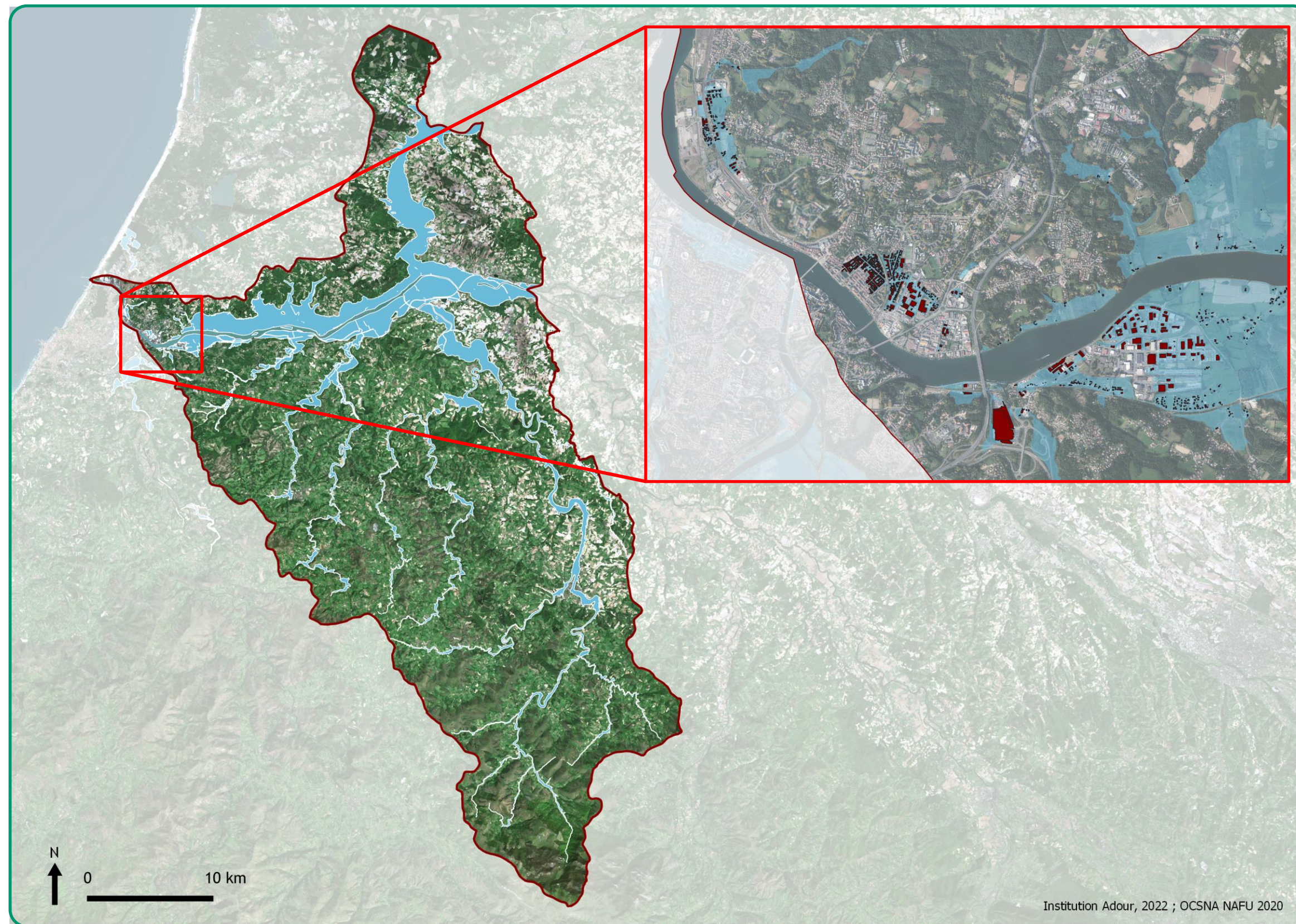
Le PAPI Adour aval : contexte hydrologique



Le PAPI Adour aval : contexte hydrologique



Le PAPI Adour aval : contexte hydrologique



Institution Adour, 2022 ; OCSNA NAFU 2020



Le PAPI Adour aval : les étapes

Elaboration et rédaction du programme d'études préalables (PEP)

Etat des lieux et synthèse des éléments de connaissance sur le territoire visant à :

Dresser un diagnostic du territoire en matière de risques inondation (aléa, enjeux, dispositifs existant, etc.)

Elaboration des fiches actions (études et actions)

Le programme d'études préalables au PAPI (PEP)

Contrat conclu entre les collectivités locales et l'Etat pour une durée moyenne de 3 ans, dont l'objectif est de :

Lancer les études pour disposer de connaissances suffisantes sur le risque inondation (préciser le diagnostic et mettre en œuvre un programme de travaux : PAPI complet)

Le PAPI complet

Déclinaison opérationnelle de la stratégie par fiche actions :

Mise en application des actions définies dans le PEP à l'échelle du territoire du PAPI (7 axes du PAPI)

PHASE 1 : Elaboration du PEP
2 ans

PHASE 2 : Mise en œuvre du PEP (études)
2 à 3 ans

PHASE 3 : Mise en œuvre PAPI complet (actions)
6 ans

2022

2024

2026 - 2027

2032 - 2033



Elaboration du PEP : cadre partenarial

Elaboration du programme d'études préalables au PAPI

- Institution Adour comme structure porteuse du projet ;
- Convention partenariale signée en 2022 entre :
 - L'Institution Adour, CC. Pays d'Orthe et Arrigans, CC. Marenne Adour Côte Sud, CC. du Seignanx, CA. Pays Basque, Dép. 40 et 64, SM bas Adour Maritime ;
- Financement :
 - FEDER (80%)
 - Institution Adour, département et EPCI (20%)
- Désignation du référent Etat du PEP : M. Gilles Paquier, Directeur Adjoint de la DDTM 64 ;
- Désignation de l' élu référent EPTB Institution Adour : M. Damien Delavoie, dep.40.



Les 7 axes d'actions du PAPI



Merci de votre attention

Contact :

Loïc GREGORUTTI

Chargée de mission PAPI Adour aval

06 19 10 05 67

papi.adour.aval@institution-adour.fr





INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

MIRAPI - mieux reconstruire après inondation



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Département
des Landes**

La loi de finances de 2021 a créé, à titre expérimental, un dispositif dénommé "mieux reconstruire après inondation » ou MIRAPI.

- MIRAPI a pour objectif d'améliorer la résilience aux inondations des biens à usage d'habitation en intervenant rapidement après l'évènement
- Le territoire comprend 77 communes listées dans les arrêtés ministériels du 27 septembre 2021, 21 décembre 2021 et du 28 avril 2022
- La première étape obligatoire de réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité est suivie d'une étape d'accompagnement à la réalisation des travaux préconisés dans le diagnostic.



Planning de l'opération

2021 2022 2023
Décembre Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Aout Septembre Octobre Novembre Décembre Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Aout Septembre

Rédaction du DCE



Présentation de MIRAPI aux élus



Concertation avec les EPCI-FP pour les conventions de partenariat financier



Réalisation des diagnostics de réduction de vulnérabilité



Accompagnement à la réalisation des travaux auprès des propriétaires



Diagnostic de réduction de vulnérabilité et les travaux

- Caractériser le risque pour lequel l'habitation est inondée
- Identifier les éléments vulnérables de l'habitation
- Préconiser des travaux permettant la mise en sécurité, la réduction des dommages et la réduction du temps de retour dans l'habitation

PROGRAMME DE MESURES

SYNTHÈSE DES MESURES STRUCTURELLES OU TECHNIQUES

LISTE DES MESURES STRUCTURELLES OU TECHNIQUES

N°	Mesures	Obligation PPRI	Coûts	Subvention Etat	Reste à charge du bénéficiaire	Intérêt de la mesure
1	Poser des batardeaux	Non	5 724 €	4 579 €	1 145 €	  
2	Installer un clapet anti-retour	Non	300 €	240 €	60 €	  
3	Installer un dispositif d'ancrage des objets flottants	Non	500 €	400 €	100 €	 
4	Mettre hors d'eau les équipements de production de chaleur	Non	1 200 €	960 €	240 €	 
5	Mettre hors d'eau les équipements de production d'eau chaude sanitaire	Non	1 200 €	960 €	240 €	 
6	Acquérir une pompe d'évacuation des eaux	Non	500 €	400 €	100 €	 

LÉGENDE



Mettre en sécurité les personnes



Réduire le délai de retour à la normale



Réduire les dégâts

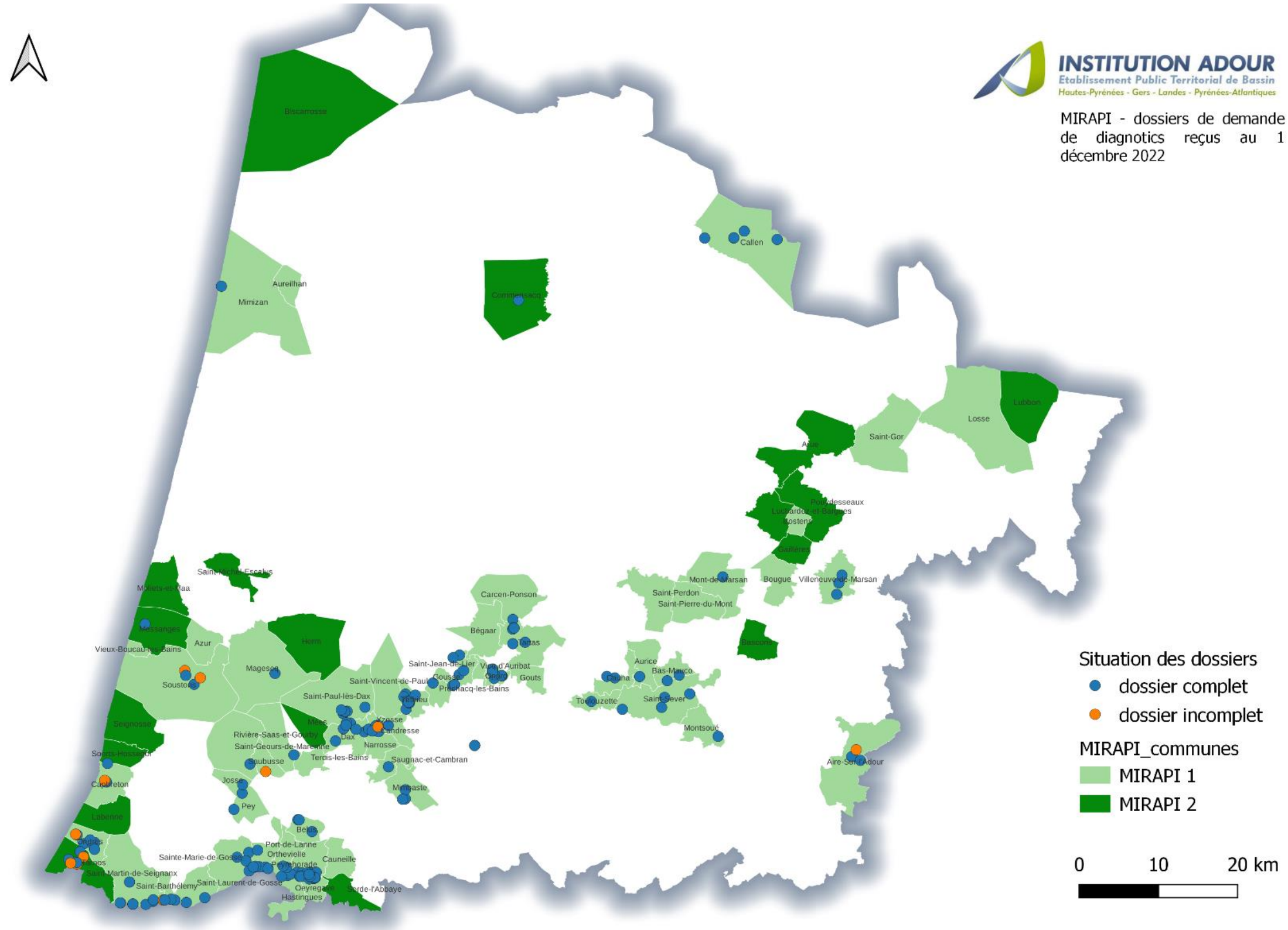
PLAN DE FINANCEMENT DES MESURES STRUCTURELLES OU TECHNIQUES*

Type de mesure	Total	Etat	Bénéficiaire
Mesures obligatoires	- €	- €	- €
Mesures recommandées	9 424 €	7 539 €	1 885 €
Total général	9 424 €	7 539 €	1 885 €

*Estimatif prévisionnel sous réserve des devis demandés auprès des artisans et de l'accord des financeurs

Dans ce cas de figure, la stratégie de RESISTER aux inondations est recommandée en raison de la nature de la crue, de la structure du bâtiment et du temps de submersion. La stratégie de CEDER aux inondations vient en complément.

- 11 conventions de partenariat financier avec les EPCI-FP
- 17 réunions publiques organisées
- 204 personnes présentes
- 238 dossiers d'inscription
- 126 diagnostics de réduction de vulnérabilité réalisés



1 CA du Grand Dax : Rivière-Saas-et-Gourby (1)

28 CC Marenne Adour Côte Sud : Josse (8), Magescq (1), Saubusse (1), Saint-Geours-de-Marenne (1), Soustons (1), Saint-Marie-de-Gosse (16),

15 CC Pays d'Orthe et d'Arrigans : Béhus (3), Pey (2), Port-de-Lanne (4), Orthevielle (6)

36 CC Seignanx : Saint-Barthélémy (6), Saint-Laurent de-Gosse (7), Saint-Martin-de-Seignanx (7), Tarnos (16)

- la réactivité par rapport à l'évènement,
- l'évolution du cadre réglementaire des travaux éligibles aux financements,
- un accompagnement particulier des territoires à l'adhésion au dispositif,

-
- la réduction des délais des paiements pour les bénéficiaires,
 - la mobilisation des acteurs des secteurs de l'assurance et du bâtiment.

- un manque de données de sinistralité et hydrologiques,
 - des difficultés concernant la définition d'une stratégie à adopter (résister, céder à l'inondation),
 - la fracture numérique des propriétaires,
-
- l'avance des fonds pour les propriétaires.

Merci de votre attention

Contact :

Marine BASTIAT

Animatrice MIRAPI

05 58 46 63 10

mirapi@institution-adour.fr

